

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATTAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h05.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATTAIL, Alain SAUSSAC, Patricia CHARRETIER, Paulo PAIXAO,
Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Sylvie PAGES,
Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE, Alain MIRZA,
Sylvain JONNET, Rodolphe CERCEAU, Victor GUERARD, Natacha BOUVILLE,
Annie NIVERT, Dina MARTINS, Janina LE PAPE, Antonio DE CARVALHO,
Sébastien MASSON, Jean-Michel GAUDIN, Sosthène PALA MAWA,
Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Laurence DELAPORTAS,
Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA,
Hicham AICHI.

Absents excusés avec pouvoir :

Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Victor GUERARD,

Christelle RIBOUILLARD ayant donné pouvoir à Natacha BOUVILLE,

Jérémy POUTEAU, ayant donné pouvoir à Gilles BATTAÏL,
Sarah MACHROUH, ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST,
Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI.

Absent(s) :

Soraya DENNI

M. Gilles BATTAÏL procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. 2022-018 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 07 avril 2022

M. Gilles BATTAÏL, Maire, Conseiller Régional : Le premier point que nous avons à aborder, c'est comme d'usage, la désignation du ou de la secrétaire de séance.

Sylvain JONNET ? Allez, Sylvain JONNET.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner Sylvain JONNET comme secrétaire de séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022.

2. 2022-019 – Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2022

M. Gilles BATTAÏL, Maire, Conseiller Régional : Le deuxième point, c'est l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2022. Est-ce qu'il y a des observations à formuler en séance ? Je n'en vois pas. Donc, on considère qu'il est adopté l'unanimité ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2022.

3. 2022-020 – Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, 2022-020, concerne l'information des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Comme d'habitude, vous en avez la liste. Je suis à votre disposition s'il y a des questions. Je n'en vois pas. Donc, on considère qu'information a été donnée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- Du tableau récapitulatif, ci-annexé présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

4. 2022-021 – Compte de gestion 2021 de la Ville

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'adoption du compte de gestion 2021. Tout d'abord, je veux vous signaler que vous avez sur table, un glossaire qui a été élaboré par les services de la Ville, puisque dans nos présentations budgétaires ou financières, il y a tout un tas d'acronymes qui sont utilisés. Je les remercie pour ce travail supplémentaire et j'espère qu'il vous permettra de répondre à certaines questions.

Examinons donc, maintenant, le compte de gestion 2021 de la Ville. Vous savez qu'il y a une double comptabilité qui est tenue : une par le receveur et une tenue chez nous. Et donc, il faut vérifier la parfaite coïncidence entre le compte de gestion et puis le compte administratif.

Donc, il vous est demandé, par cette délibération, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vous avez les tableaux qui le composent.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, on considère qu'il est adopté à l'unanimité ou est-ce qu'il y a des votes contre ?

(Intervention hors micro) Des abstentions.

Des abstentions. Alors, on va les comptabiliser. Est-ce que c'est bon ? Vous avez toutes les abstentions ? Tous les groupes, M. LAOUITI, approuvent, si j'ai bien suivi ?

M. LAOUITI : A partir du moment où j'ai démissionné le 5 janvier et le compte de gestion est relatif à l'année 2021, ça ferait bizarre que je n'approuve pas ce compte de gestion.

M. BATTAIL : Je n'ai pas de questions particulières. Je posais simplement la question pour m'assurer de la comptabilisation des votes.

M. LAOUITI : Je me réserve pour le budget, ne vous inquiétez pas.

M. BATTAIL : Bien sûr, j'imagine bien que vous piaffez d'impatience. Donc, les votes sont comptabilisés.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le compte de gestion 2021 de la Ville.

5. 2022-022 – Compte de gestion 2021 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : On passe donc, au point suivant, le compte de gestion du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet. De la même façon, il s'agit de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou on considère que les votes sont les mêmes pour l'Espace Pierre Bachelet ? Y a-t-il des votes contre ? J'en vois deux. Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ADOPTER A LA MAJORITE

le compte de gestion 2021 du budget annexe Espace Pierre Bachelet.

6. 2022-023 – Compte Administratif 2021 de la Ville

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est le compte administratif 2021 de la Ville. Alors, comme c'est l'habitude, je vais le présenter et

puis je m'éclipserai au moment du vote en vous laissant la responsabilité de l'approuver ou de le désapprouver.

M. AICHI : Oui, juste, pardon de prendre en compte le pouvoir de Mme SINIVASSIN, s'il vous plaît, merci.

M. BATTAIL : D'accord, je pense que ça a été fait.

Pour le compte administratif, vous avez reçu un certain nombre de documents, le gros document reprend tout le compte administratif. Vous avez eu également une présentation avec plutôt du texte et puis il y a des éléments de présentation qui ont été préparés pour illustrer ce qui peut se dire autour de ce compte administratif.

Pour ce qui concerne les grands équilibres budgétaires, on parle de section de fonctionnement et de section d'investissement. Vous voyez une épargne brute qui est plutôt en augmentation, c'est un chiffre que l'on considère généralement, comme positif.

On passe à la section de fonctionnement, avec une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement puisque vous voyez, un compte administratif 2019 à 27 914 000 €, un compte administratif 2020 à 27 466 800 € pour être parfaitement précis. C'est une manière de représenter la répartition de l'ensemble des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement se situent à 1 223 € par habitant à Dammarie. Il vous est précisé des comparaisons avec d'autres villes, la Ville du Mée-sur-Seine et la Ville de Melun .Et puis un taux de réalisation des mouvements réels de 93,42 %.

Je vous l'ai dit précédemment, nous avons une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement. Il y a une variation de -0 26 % ce qui n'est pas significativement important.

Les charges de personnel restent comme dans toutes les collectivités territoriales, le poste principal de dépenses. Cela correspond à 337 postes de titulaires, 50 non-titulaires.

Je vous le disais, une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement. C'est quand même, une année particulière, puisqu'on est en reprise après la période covid et il y a évidemment des changements par rapport à nos budgets précédents. C'est pour ça que vous pouvez avoir sur certains postes, des variations importantes. Je veux souligner un poste qui me paraît extrêmement important, c'est l'envolée de la composante énergie puisque la dépense de gaz supplémentaire est de 34 047 €, qui pour l'année écoulée, a été compensée par des économies. Mais nous étions ce matin

avec des représentants du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) qui annonçaient des augmentations à venir considérables.

Vous savez que les collectivités territoriales ne bénéficient pas des dispositifs qui ont consisté à plafonner l'évolution des prix de l'électricité, même s'ils sont considérables. Il y a des discussions à ce sujet de la part des collectivités pour essayer d'intégrer la part bonifiée des prix d'énergie. Je pense que c'est un sujet majeur qui attend le ou la future Présidente.

Parmi les dépenses qui ont repris, vous voyez par exemple, les spectacles jeunes publics +62 811 €, on refait au fond ce qui se faisait précédemment. Donc, il faut rester prudent dans les éléments de comparaison des variations.

Sur la section de fonctionnement, on a donc une stabilité avec des variations tout de même considérables sur certains postes, par exemple, la fin de la location du Bois du Lys suite à son acquisition, c'est -74 740 €. Donc, il y a des variations importantes qui sont malheureusement compensées par une augmentation de certaines dépenses.

J'en ai déjà parlé – l'éclairage public avec le passage au LED et l'amélioration de la qualité énergétique. Mais on voit bien qu'il y aura sans doute, d'autres décisions à prendre s'il n'y a pas d'évolution ou moins défavorable sur les prix de l'énergie, qui vont devoir être prises dans l'année qui vient.

Sur la section de fonctionnement, sur les recettes, c'est 1 484 € par habitant à Dammarie-les-Lys, avec des ratios de comparaison qui sont situés dans le tableau de droite et la répartition classique des recettes d'une collectivité comme la nôtre, c'est-à-dire une part importante des produits de la fiscalité puisqu'ils représentent plus de 60 %.

Si on entre un petit peu plus en détail dans cette section de fonctionnement, je voulais souligner un point sur le produit des services du domaine et des ventes diverses pour rappeler que parmi nos recettes de fonctionnement, il y a une évolution qui est liée à la reprise de l'activité Cela représente dans le budget global de la Ville, 4,74 %. C'est un élément à prendre en compte lorsqu'on analyse les structures de coûts et la façon dont les usagers participent à la prise en charge des dépenses des services.

Donc, la fiscalité représente plus de 60 % de nos recettes. Aujourd'hui, la ressource fiscale des communes, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties ou la taxe foncière sur les propriétés non bâties, mais à Dammarie-les-Lys, les propriétés non bâties, ce n'est pas une ressource significative. Donc, l'ensemble de la ressource fiscale repose sur la fiscalité foncière. Je l'ai déjà dit, je pense que c'est un problème. D'abord, on perd la notion du coût, on perd également la notion de qui paye quoi .

Un grand nombre d'usagers des services, des habitants ne contribue pas via l'impôt, au financement de tout ce qui est fait sur la commune.

Nous avons un poste qui est toujours important, c'est l'attribution de compensation. Je rappelle pour mémoire que c'est la compensation qu'on touchait directement en taxe professionnelle qui a été compensée figée au moment où la fiscalité professionnelle a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Elle se situe aux alentours de 3 500 000 € et puis la dotation de solidarité communautaire qui cette année, s'établit à 528 055 €. On n'a pas réussi à aboutir à d'autres modalités de calcul pour cette dotation de solidarité communautaire, chacun estimant ne pas en toucher assez. Il y avait des propositions pour modifier ces calculs mais au bout du compte, on n'a pas changé la manière de calculer. Donc, il y a un ratio qui tient compte à la fois de la population et puis d'un certain nombre d'autres paramètres comme le potentiel fiscal, qui permettent d'établir cette dotation de solidarité communautaire.

Il y a ensuite la fiscalité qui est reversée par l'intermédiaire d'un fonds. Celui qui est plus significatif, c'est le fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France qui se situe cette année à 1 943 804 € et puis un certain nombre de taxes qui apparaissent dans la colonne de droite. Vous voyez que le poste le plus important, c'est celui des droits de mutation, perçus à chaque fois qu'il y a une transaction immobilière, une partie des taxes afférentes à cette transaction revient à la commune.

Du point de vue des contributions directes, 609 € par habitant et de nouveau les ratios de comparaison qui vous sont donnés dans le tableau.

Sur ce tableau apparaissent les dotations et les subventions qui interviennent pour 28 % du budget au compte administratif. On retrouve bien sûr, la dotation globale de fonctionnement (DGF), composée de ses différentes parts, la dotation forfaitaire, c'est avant tout l'effet de mesure de la population ; la DSU, la dotation de solidarité urbaine et puis la dotation nationale de péréquation qui vise à compenser les disparités entre les communes.

Les autres dotations de l'Etat, par exemple pour les passeports et les documents d'identité. Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et puis les compensations fiscales qui sont le montant le plus important. La problématique évidemment, dans ces postes c'est la difficile appréhension de ce que ça peut donner puisqu'elles ne sont pas sous notre contrôle.

Des subventions et des participations. Vous en avez la liste, avec le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération pour la piscine et l'école de musique qui sont considérées comme des équipements d'intérêt communautaire. Et puis la Caisse d'allocations familiales (CAF) bien sûr pour 916 776 €. Nous sommes

d'ailleurs, en train de renégocier notre contrat avec la CAF. Voilà, pour mémoire, l'évolution de la DGF, vous voyez que rapporté par habitant, ça ne fait pas grand-chose.

La section d'investissement avec l'ensemble des dépenses. Vous voyez que l'investissement est toujours soutenu, même s'il est moins important que pendant une période dans nos budgets, pendant les périodes de renouvellement urbain notamment. Les dépenses d'équipement brutes sont de 151 € par habitant. Vous avez également les éléments de comparaison qui sont issus des documents budgétaires des autres collectivités ou qui nous sont fournis par la direction générale des collectivités locales (DGCL).

Voilà ce que je peux vous dire quant à ce tableau. La hausse des dépenses d'équipement est avant tout liée à l'opportunité que nous avons eu de réaliser l'acquisition du Bois du Lys. Vous voyez aussi que les dépenses financières ont diminué au cours de l'exercice écoulé.

Dans ce schéma qui reprend la répartition de nos dépenses, on retrouve la répartition, assez classique, pour les villes en matière d'investissement, on retrouve bien entendu, l'aménagement urbain et les mobilités. C'est tout ce qui touche, de manière générale, à l'entretien des routes et de notre patrimoine et puis les dépenses qui concernent l'éducation, l'enfance et la culture. Vous voyez qu'on se situe à un niveau important, 46 % de nos dépenses d'équipement sont consacrés à ces postes.

Pour le financement des investissements, classiquement les ressources internes, les subventions et puis l'emprunt pour pouvoir équilibrer les comptes de la section d'investissement.

Ce tableau reprend le détail des financements. Il faut préciser que ne figure que les subventions dont on est absolument sûr. Il y a une volonté de n'inscrire que ce qui est parfaitement acquis.

Vous voyez que du point de vue des subventions, la Région intervient de manière assez importante. Bien sûr, l'Etat également et la Communauté d'Agglomération qui est intervenue dans l'année écoulée pour le fonds de concours qui avait été décidé pour la modernisation des équipements sportifs.

J'ai suggéré à la Communauté d'Agglomération qui finit quand même assez régulièrement – toujours depuis que je la connais – avec des comptes largement excédentaires, de prévoir un dispositif tel que celui-là, soit encore pour les équipements sportifs, soit pour les écoles, parce que toutes les communes disposent d'une école, mais pas toujours d'équipement sportif.

Pour l'instant, ça ne fait pas partie des priorités de la Communauté d'Agglomération qui nous dit qu'elle a de grands projets.

L'emprunt est principalement mobilisé pour l'achat du Bois du Lys, 4 800 000 € pour son acquisition, 760 000 €, pour les investissements de l'année précédente. Ce sont les emprunts réalisés en 2021. Et sur 2022, nous aurons un emprunt reporté à réaliser de 500 000 €.

Tout ça nous conduit à un encours de la dette au 31 décembre 2021, de 30 579 779 €, avec un endettement qui est à 1 365 € par habitant. Vous avez en dessous, les tableaux d'encours de la dette. Vous voyez que la dette a évolué un petit peu à la hausse, c'est assez normal, et on sait qu'on a aussi, au moins pour une partie, une réalisation qui finira par arriver. Je fais référence à la clinique de l'Ermitage puisqu'il y a maintenant notre pôle santé. Le ratio de désendettement est de 5,44 ans ce qui est tout à fait satisfaisant.

7. 2022-024 – Compte Administratif 2021 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Je vais peut-être, si vous le voulez bien, passer aussi la slide sur le compte administratif de l'Espace Pierre Bachelet, ça laissera un temps pour les questions ou les éventuelles interventions et puis ensuite, je ne m'éclipserai qu'une fois pour les deux comptes qu'Alain SAUSSAC se chargera de faire voter.

Alors, pour l'année écoulée à l'Espace Pierre Bachelet, évidemment, la crise sanitaire s'est prolongée, on a cru pendant un moment que c'était derrière nous et puis il y a eu de nouveau une vague avec des restrictions et des conditions d'accès régulées.

- la commercialisation de la salle, y compris les créneaux ville, 261 989,72 €,
- la subvention de 107 609 €,
- un déficit constaté de 101 475 €.

Au sujet de l'Espace Pierre Bachelet, j'ai deux choses à dire.

La première, c'est que nous avons de nouveau sollicité l'Etat pour l'attribution d'un – appelons-le – un fonds de concours, puisque vous savez que les salles de spectacles privés en tout cas, ont été aidées par l'Etat. C'est ce qui a permis à certaines de traverser la crise, sinon il y aurait eu des fermetures ou des faillites en cascade.

Ce dispositif n'était pas accessible aux structures publiques ou parapubliques telles que le SPIC de l'Espace Pierre Bachelet. L'Etat nous a dit : « Comme vous

avez des comptes équilibrés, ça n'ouvre pas droit à une aide». Sauf que ce n'est pas tout à fait la même caisse qui sert d'un côté et de l'autre côté.

Donc, on a refait une demande d'autant qu'il y a une disposition législative qui a changé et qui permet aux SPIC ou structures publiques à intérêt commercial, de pouvoir postuler à des aides. Alors, quelles seront-elles ? Je n'en ai pas la moindre idée, mais on a renouvelé notre demande. On verra bien ce que ça donnera. Il me semble qu'en 2022 – et là, je cède la parole à Dominique, on peut d'ores et déjà dire que ça s'annonce plus encourageant.

M. MARC : Merci, M. le Maire. Oui, en 2022, nous avons 48 dates de spectacles et de séminaires commercialisées. Nous avons beaucoup de contacts avec des sociétés, beaucoup de productions et il nous reste encore huit mois pour clore cette année 2022 avec pas mal de projets.

M. BATTAIL : Merci, Dominique. On en reparlera évidemment, au moment de l'élaboration du budget. J'en ai terminé avec la présentation des comptes administratifs. La discussion et les questions sont ouvertes. **M. LAOUITI.**

M. LAOUITI : Oui. S'il vous plaît, si vous pouvez revenir sur le compte administratif de la Ville, sur la slide de l'endettement. On voit que l'encours de la dette par habitant a augmenté un petit peu, mais que tout de même, le ratio de désendettement est de 5,44 années, ce qui est très bien, à mon sens.

Je veux juste rappeler que la Ville a décidé d'emprunter pour financer l'achat du Bois du Lys tout en continuant les autres investissements et elle a aussi emprunté pour modifier le prêt qui était lié à l'achat de l'ancienne clinique Saint-Jean à des taux extrêmement bas. Lorsqu'on voit la conjoncture actuelle et que les taux vont fortement augmenter, je voulais saluer le pragmatisme de l'ancien élu aux finances. Voilà.

(Rires)

M. BATTAIL : Je pense pour ma part que la modestie est une bonne chose mais je conçois qu'il faille souligner cette action exceptionnelle. Je rappelle quand même qu'en règle générale, on emprunte aux taux qui nous sont proposés par, j'allais dire, la conjoncture et les banques, mais cela dit, je m'associe aux félicitations de circonstances. **M. BENOIST.**

M. BENOIST : Oui, nous n'avons pas de commentaire particulier à faire sur le compte administratif 2021, ça serait refaire un peu le débat sur le budget primitif 2021 et on voit que ce que vous aviez annoncé a été globalement respecté.

Juste une remarque par rapport à la taxe d'habitation. C'est vrai que ça a été compensé par une part de ce qui était perçu par le Département. Effectivement, la

taxe d'habitation, elle était liée à la localité, aux revenus et à la composition des foyers et de fait, tout le monde ne payait pas cette taxe d'habitation. Et si on regarde comment ça a été compensé au niveau du Département, ça a été compensé par un transfert de TVA et là, pour le coup, tout le monde paye la TVA. C'était la remarque que je voulais faire.

M. BATTAIL : Vous voulez peut-être dire que ça ne promet pas que des jours heureux, si j'ai bien suivi ?

(Rires)

M. BENOIST : Tout à fait.

M. BATTAIL : Alors, j'avais bien compris. Je pense très sincèrement qu'il se passera à un moment donné quelque chose, on nous promet— enfin, ça devait être dans quatre ans, mais il semble que ça s'accélère — une refonte des bases de la taxe foncière. Les constructions anciennes vont forcément être revalorisées. Pour les constructions que je qualifierais de plus récentes, ça ira peut-être plus à la baisse, mais d'autres qui remontent aux années 70 pourraient être revalorisées.

Si on se fie à ce qui s'est passé pour les commerces ou les activités, il y a quand même des secteurs où ça a conduit à des bouleversements profonds. Alors, il y a évidemment, toujours des systèmes de lissage, il y a des dispositifs qui font que la progression se fait sur plusieurs années, néanmoins, pour certains, ça a conduit à des variations considérables.

Je pense qu'on ne pourra pas s'épargner, à un moment donné — enfin, je l'espère — l'idée d'une contribution qui reflète la réalité du terrain, c'est-à-dire que l'impôt c'est fait pour que chacun s'acquitte d'une partie. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut que cette partie soit la plus juste possible, il faut sans doute qu'elle soit progressive en fonction des ressources dont on dispose. Je n'ai aucun problème avec ça, mais aujourd'hui seuls les propriétaires contribuent directement, je pense que ce n'est tout simplement pas tenable et qu'on va au-devant de difficultés. A tel point d'ailleurs, que pour la construction de logements sociaux, l'Etat a pris soin d'annoncer que pour les constructions à venir, la taxe foncière serait perçue par les communes, alors que jusqu'ici, elles étaient exonérées.

Après, sur l'appréciation du fait qu'il fallait attribuer de la TVA au Département, hormis le fait de dire que ce sera effectivement, remplacer un impôt par un impôt qui frappe tout le monde, je pense que c'est un constat qui est tout simplement la vérité.

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? M. AICHI.

M. AICHI : Oui, juste l'actualité nous amène à réfléchir un peu Europe, si j'ose dire. J'ai une réflexion en termes de ressources. J'ai cru comprendre que l'Agglomération est dotée d'une cellule Europe qui sera amenée à utiliser de plus en plus de ressources européennes même si je concède que l'argent magique n'existe pas, les ressources d'Europe, c'est les contribuables européens. Est-ce qu'au niveau de notre commune, il y a une réflexion qui est menée dans ce sens par rapport à la mobilisation des fonds européens ?

M. BATTAIL : La mobilisation des fonds européens, c'est quelque chose de très compliqué. Je ne le dis pas pour dire qu'il ne faut pas le faire, mais c'est vraiment un sujet très complexe. C'est pour ça qu'à la Communauté d'Agglomération, l'attribution des fonds européens passe par les Régions. C'est-à-dire qu'il y a un étage intermédiaire avec les Régions qui ensuite redispachent sur les différentes communes. Ce sont des dossiers qui sont très lourds, nous, on l'a vu par exemple, pour le financement du pôle santé, on est passé par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération.

Ce qui a été convenu c'est que la Communauté d'Agglomération ne va pas chercher des subventions spécifiques pour chaque commune parce qu'elle s'épuiserait à le faire, mais qu'elle définit de grands axes. Par exemple, la politique santé et à ce moment-là, ceux qui présentent des projets comme nous peuvent être financés par les fonds européens. C'est-à-dire qu'il y a des dossiers qui sont montés pour notre compte et celui de la Communauté d'Agglomération en notre nom. Créer à l'échelon d'une ville de 20 000 habitants, une cellule dédiée aux fonds européens, je pense que c'est très compliqué.

En revanche, pour des investissements conséquents ou pour la redistribution de fonds européens qui touchent plus au fonctionnement, par exemple – enfin, je parle sous le contrôle de Rodolphe CERCEAU – dans le domaine de l'emploi, dans le domaine de ton secteur d'activité, des missions d'emploi insertion, etc., les fonds européens sont une source qui est mobilisée par la Communauté d'Agglomération et par, évidemment, l'entité elle-même la Mission Emploi Insertion Melun Val-de-Seine (MEI-MVS). Je te cède la parole.

M. CERCEAU : Merci, M. le Maire. Juste pour compléter les propos de M. le Maire concernant effectivement, l'intervention de la Communauté d'Agglomération via le programme régional opérationnel de la programmation européenne, la nouvelle programmation, pour 2021-2027, n'est toujours pas connue à ce jour puisque les allers-retours se font toujours entre la France et Bruxelles.

Une fois que ce programme national sera validé, il sera ensuite décliné en sous-programme régional dont l'Ile-de-France fait partie et seulement à partir de ce moment-là, on sera en capacité de savoir ce que la Région flèche en axes

prioritaires sur les EPCI notamment, et en particulier, sur la Communauté d'Agglomération.

Donc, aujourd'hui, c'est absolument impossible de savoir ce qu'il en sera. La seule chose connue depuis le début, mais qui n'a pas vraiment de concrétisation ou de formalisation concrète, c'est qu'il s'agira, contrairement aux autres programmations, d'un Fonds social européen+ (FSE+) et que le « plus » signifie pour Bruxelles le social voilà.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Je ne comprends pas tout, mais il y a des fois, des choses qui m'étonnent. Je voudrais juste avoir une précision sur ce que vous appelez les « frais d'études » en immobilisations incorporelles ? Est-ce que c'est le fait que vous faites appel à des cabinets privés ?

M. BATTAIL : Les frais d'études concernent les opérations compliquées à mener.

Mme HALUSKA : Donc, c'est des appels à des cabinets privés ?

M. BATTAIL : Oui qui interviennent dans tous les secteurs d'activité des collectivités. Par exemple, si on veut travailler sur des questions énergétiques, en général, on s'adjoint les services d'un cabinet qui est spécialisé dans ce domaine-là. Par exemple, pour la Délégation de service public (DSP) de chauffage urbain, on s'adjoint les compétences d'un cabinet. Quand on monte un projet de rénovation thermique sur un bâtiment, on ne doit pas se contenter de dire « le fait d'isoler à l'extérieur, ça fait économiser de l'énergie ». Ça, a priori, tout le monde le sait, mais il faut qu'on le quantifie et il faut qu'on en apporte les éléments. Quand on travaille sur les perspectives concernant l'éclairage urbain, bien sûr, il y a des décisions qui nous concernent, c'est-à-dire se dire « on éclaire comme ci, comme ça ». Mais ensuite, les économies qui peuvent être générées, on fait appel à quelqu'un pour les chiffrer. Il y a aussi les programmes de construction par exemple, d'aménagement d'une école, il y a un certain nombre d'études qui sont conduites pour s'assurer que le bâtiment va être conforme à l'ensemble des normes qui lui sont applicables. Donc, tout ça, c'est des frais d'études.

Et puis, il peut y avoir aussi une aide à la décision, on a par exemple un cabinet qui travaille sur la dette, la façon de la financer. Alors, pas en continu, mais avec des missions. C'est vrai que pour l'Etat, il y a eu des éléments qui paraissaient un peu choquants, mais en tout cas, je peux vous rassurer sur la nature de ces cabinets-là, ils n'ont, à ma connaissance, pas d'envergure internationale . Ce sont des gens qui travaillent en France et payent leurs impôts en France puisque ça fait partie du sujet également.

Mme HALUSKA : La question, évidemment vous y avez répondu, mais c'était surtout, vous faites des appels d'offres bien sûr ?

M. BATTAIL : Bien entendu et en fonction des règles qui s'appliquent aux marchés publics, en fonction de leur montant. Oui, bien sûr.

Mme HALUSKA : Je vois une autre ligne qui s'appelle achat de prestations de services. Ça veut dire que vous faites appel aussi à des prestations de services, dans quels domaines en fait, je voulais savoir ?

M. BATTAIL : Par exemple dans le domaine des spectacles, on fait appel à des prestataires de services, lorsqu'il y a une compagnie qui se produit, quand il y a une représentation théâtrale. Par définition, on fournit du service, alors, il y a des services qu'on fournit nous, directement et puis, on fait appel à des prestataires de services dans certains domaines, qui sont vraiment très variés. Sécurité oui par exemple, aussi.

Mme HALUSKA : Est-ce que le fait que pour la prochaine fois, sur le service jeunesse, on fera appel à la ligue de l'enseignement, ça sera une prestation de service, c'est ça ?

M. BATTAIL : Dans ce cas-là, on passe éventuellement en délégation de service public puisque ça peut être une manière aussi de fonctionner. Il y a une délégation de service public que tout le monde connaît pour la crèche, il y en a une autre pour la gestion de la patinoire.

Mme HALUSKA : Merci.

M. BATTAIL : Je vous propose, si on a épuisé les interventions, de passer au vote.

A. SAUSSAC : Nous allons procéder aux votes des deux comptes administratifs 2021.

Nous allons commencer par le compte administratif 2021 de la ville
Qui est contre, qui s'abstient ? Huit au total. Qui ne participe pas au vote ?

Nous allons passer au second compte administratif qui concerne l'Espace Pierre Bachelet. Qui est contre ? Ça fait trois. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Merci.

8. 2022-025 – Affectation du résultat de l'année 2021

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous avons ensuite à décider de l'affectation du résultat. Vous avez dans la délibération l'ensemble des éléments. Ça se présente toujours sous forme de tableau.

Concernant les chiffres qui sont présentés, il s'agit des mandats et des titres, c'est un petit peu différent de l'ensemble des chiffres qui vous ont été présentés précédemment.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 8 388 886,20 €. Il permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 4 263 419,59 €. Ainsi, il conviendra d'inscrire une recette de fonctionnement de 4 125 466,61 €, une dépense d'investissement de 1 844 547,43 € et une recette d'investissement de 4 263 419,59 € qui représentent l'affectation du résultat au budget primitif 2022.

Voilà ce qui vous est proposé et que nous vous demandons d'adopter.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de l'unanimité sur ce point.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'adopter à l'unanimité l'affectation du résultat de l'année 2021.

9. 2022-026 – Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine dite DSU et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour 2021, le FSRIF ou le FSCRIF, et c'est Rodolphe CERCEAU qui a la parole.

M. CERCEAU : Merci, M. le Maire. Donc, affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France 2021 FSRIF.

La loi 91429 du 13 mai 1991 a institué au sein de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en même temps qu'un Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France FSCRIF. L'objectif de ces dispositifs de péréquation est de remédier aux fortes disparités de ressources tant fiscales que budgétaires entre collectivités territoriales pour assurer une plus grande équité entre les citoyens qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité.

La ville a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSCRIF) pour 2021, un montant respectif de 4 339 310 € et de 1 943 804 €, soit un total de 6 283 114 €. La loi prévoit que les recettes de ces dotations soient affectées par la délibération du Conseil municipal au financement d'opérations à caractère social et urbain.

Il est proposé aux membres du conseil de décider de prendre acte de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2021, au financement des actions figurant au tableau ci-annexé, à savoir que les chapitres de dépenses sont ceux de la petite enfance, de l'enseignement du premier degré, restauration scolaire, sport scolaire, la culture, sport et jeunesse, intervention sociale et santé, le tout pour un total donc, de 10 045 016,23 € et donc, déduction faite de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, le reste à charge pour la ville et de 3 761 902,23 €.

M. BATTAIL : Merci, M. CERCEAU. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Mme HALUSKA : Oui. Excusez-moi, les domaines que vous avez cités : La petite enfance, culture, sport, jeunesse, ce sont des domaines obligatoires ou c'est vous qui les déterminez ?

M. BATTAIL : Non, c'est fixé réglementairement et on ne peut pas sortir de ces dépenses-là.

Mme HALUSKA : D'accord.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions ?

Mme HALUSKA : Est-ce que ça a un lien avec la Dotation Politique de la Ville de la CAMVS ?

M. BATTAIL : Non.

Mme HALUSKA : Non, on est bien d'accord, c'est deux choses différentes. La DSU...

M. BATTAIL : Ne serait-ce que parce que ça n'a pas le même nom, mais ça ne serait pas une raison suffisante

Mme HALUSKA : Ça a tellement changé de nom que...

M. BATTAIL : La Politique de la Ville, ce sont des dispositifs qui sont maintenant pilotés par la Communauté d'Agglomération avec évidemment une interaction avec les villes. Il y a de plus en plus un mode de fonctionnement par appel à projets. Il faut dire une chose aussi, c'est que les fonds Politique de la Ville ont quand même singulièrement baissé. Après on peut en débattre mais l'objectif c'est que petit à petit, les villes qui ont des quartiers en Politique de la Ville reviennent progressivement dans le droit commun. Ça conduit aussi à un certain nombre de critères à la fois territoriaux et financiers, qui font que certaines choses peuvent être financées à certains endroits et pas à d'autres à l'intérieur d'une même ville.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions ? Non ?

Mme HALUSKA : Encore une petite question : C'est par rapport à l'évaluation que vous demande la dotation. Vous faites un dossier d'évaluation ? Vous avez un rapport ?

M. BATTAIL : On fait un dossier de demande et de fléchage de la DSU vers tel ou tel projet et équipement. Et ensuite, on nous dit : « Vous est éligible pour tant ou tant. » Voilà, c'est comme ça que se passe.

Mme HALUSKA : Et c'est plus des demandes d'actions ou de fonctionnement ou d'animation, je veux dire, là quand je vois petite enfance, c'est large, je veux dire qu'est-ce qu'il y a derrière ?

M. BATTAIL : Ce sont des dispositifs, en règle générale, pour la DSU, d'investissement.

M. CERCEAU.

M. CERCEAU : Oui, juste d'un point de vue très général, la Politique de la Ville n'a pas pour vocation de financer du fonctionnement donc, c'est de facto de l'investissement .

M BATTAIL : Je vous propose de le mettre en voix. Y a-t-il des votes contre ? Oui ? On me dit qu'on ne fait que prendre acte et qu'on ne vote pas. Donc, nous prenons acte de cette répartition telle qu'elle vous est proposée.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- De l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

10. 2022-027 – Budget primitif 2022 de la ville

11. 2022-028 – Budget primitif 2022 du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : On va passer au point suivant qui est le budget primitif de la ville.

L'élaboration du budget primitif s'est faite sur la base de nos orientations budgétaires. Notre volonté est d'aboutir à une stabilisation de nos dépenses de fonctionnement, à des financements extérieurs qui conditionnent aussi le choix ou l'arbitrage entre certains projets, des dépenses d'équipement de l'ordre de 9 millions d'euros et enfin un emprunt limité à 3 millions. J'insiste une nouvelle fois sur le contexte de volatilité des prix que nous connaissons. J'ai un ami qui travaille dans une entreprise qui utilise beaucoup l'acier, il me dit qu'il fait des prix au jour le jour en fonction du coût de la marchandise. Nous souhaitons

maintenir notre capacité d'autofinancement qui a d'ailleurs été salué par la Chambre Régionale des Comptes.

Le budget global est en diminution de 9,42 %. Vous avez une présentation que je trouve astucieuse, j'en profite pour remercier une nouvelle fois Isabelle MARCHERAS et les services pour l'évolution dans la présentation. On vous rappelle les années précédentes avec toujours une section d'investissement fournie à Dammarie-les-Lys. Pour 2022, un fonctionnement à 37 675 380 € et un investissement à 20 293 726 €.

L'autofinancement avec l'épargne brute. Vous voyez qu'elle se maintient. L'épargne brute doit financer en priorité le capital de la dette, 3 225 600 € et le reste est consacré aux dépenses d'équipement donc 4 347 833 €, soit 48,25 % de la somme. Vient ensuite un tableau qui rappelle les mouvements réels en dépenses et en recettes.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 37 675 380 € et les dépenses réelles à 29 614 701 €. Vous avez de nouveau cette présentation des structures de coût. On rappelle bien sûr les dépenses de personnel, les charges à caractère général qui sont les grands postes de dépenses et tout ça aboutit à une dépense de 1 330 € par habitant. En 2021, pour mémoire, 1 301 €.

On rappelle ce qu'on appelle le ratio de rigidité des charges structurelles c'est-à-dire ce qui mesure les choses sur lesquelles on peut réellement intervenir et puis celles sur lesquelles on ne peut pas beaucoup intervenir. Vous voyez qu'il est important. On peut choisir par exemple, de déléguer beaucoup aux entreprises, dans ce cas-là, on a une rigidité qui est un peu moindre ou bien au contraire, on s'appuie sur les services. A ce moment-là évidemment, le ratio de rigidité, est un peu plus élevé.

Une autre présentation sous forme de tableau de ces dépenses réelles de fonctionnement avec une évolution à 1,62 % de leur montant qui est proposé à 29 614 701 €.

Pour la section de fonctionnement, les charges de personnel représentent le poste principal de dépenses. Les dépenses principales qui sont en augmentation :, les fluides, avec des dépenses que nous avons générées nous-mêmes puisqu'il y a de nouveaux bâtiments qu'il faut prendre en compte, le pôle Santé, le Bois-du-Lys et puis les hausses de tarifs qui là, sont beaucoup plus subies puisque nous n'avons pas beaucoup de responsabilités en la matière si ce n'est une éventuelle responsabilité collective.

Parmi les autres postes, bien évidemment, le Bois du Lys qui représente une emprise foncière considérable et génère donc des dépenses d'entretien qui sont à la mesure de la taille de l'équipement. Nous avons également prévu une réévaluation

du forfait communal par élève pour l'école Sainte-Marie avec des discussions qui sont en cours. Et puis, nous avons des économies comme la fin de la location et de la restauration Bois du Lys pour -376 000 €. Evidemment, c'est la contrepartie de l'acquisition du bien, et puis une diminution des charges de copropriété pour l'Espace Pierre Bachelet pour 44 137 € qui est liée à une nouvelle répartition des charges au sein de l'AFUL.

Les recettes réelles de fonctionnement, leur augmentation procède de la revalorisation des bases fiscales puisque nous proposons de ne pas toucher à la fiscalité. De toute façon là, il n'y a plus qu'une chose à toucher, ça serait le foncier. Or le foncier est déjà très élevé à Dammarie-les-Lys, mais ça remonte à un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. La seule variation qui est générée, c'est par la décision de revalorisation des bases fiscales et puis de la DSU, avec évidemment comme toujours, des petites incertitudes quant au montant exact de ce qui est présenté. Généralement, on est assez proche de la réalité. Les recettes, c'est 1 483 € par habitant. Pour mémoire, en 2021, 1 442 €. Vous avez le tableau de répartition qui reprend grosso modo la même disposition que celui qui avait été présenté pour le compte administratif puisque ça ne varie pas de manière considérable d'année en année. Vous voyez ce que je vous disais à propos des produits et des services, on est à 4,18 % en prévisionnel. Vous voyez que c'est très peu dans les ressources de la ville pour financer les services.

Revalorisation des bases fiscales et DSU favorable, on va le retrouver donc avec 1,78 % sur la fiscalité. Et puis les dotations, subventions Donc un total de recettes réelles de fonctionnement en augmentation de 2,27 % pour ce budget.

La fiscalité est le principal poste de recettes de la section de fonctionnement, les recettes qui viennent de la Communauté d'Agglomération, vous voyez qu'elles sont voisines de celles qui ont été évoquées pour le compte administratif et puis le FNJR et puis le FSRIF.

Le dynamisme des droits de mutation, on a prévu une augmentation de 150 000 €. c'est évidemment de la prévision et puis, la taxe sur la publicité extérieure qui représente 18 000 € .

Les contributions directes sont de 653 € par habitant, pour mémoire, en 2021, c'était 632 €.

Les dotations et subventions, 28,82 %. On prévoit une petite baisse de la dotation forfaitaire. Un écrêtement plus important à prévoir, une hausse de la DSU qu'on a estimée à 120 690 € et puis une dotation nationale de péréquation revalorisée et qui se situerait à 272 746 €. Donc, on prévoit une hausse de compensation fiscale en lien avec la compensation des locaux industriels suite à la réforme fiscale. Vous savez que l'Etat a décidé de diminuer ce qu'on appelle les impôts de production,

que les entreprises payent avant même de commencer leur activité. Evidemment, il y a une compensation de l'Etat mais on ne peut pas empêcher les élus, de penser que ça ne sera pas toujours compensé de la même façon puisqu'en règle générale, les compensations fiscales de l'Etat ont plutôt tendance à être rognées à la baisse au fil du temps. C'est un principe qui s'est vérifié depuis de nombreuses années. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette slide.

Dans la section d'investissement, une cohérence des dépenses d'équipement avec le plan pluriannuel d'investissement tel qu'il va être présenté.

Les dépenses totales sont de 20 293 011 € vous avez l'illustration de la baisse du budget à ce niveau-là donc, 12 825 864 € avec des dépenses d'équipements brutes qui se situeront à 405 € par habitant cette année. Evidemment, on n'achète pas tous les ans un Bois du Lys et donc ça se ressent au niveau des chiffres qui concernent l'investissement prévisionnel.

Pour le détail des dépenses d'investissement réelles, un nouveau tableau, qui illustre ce que je vous disais à l'instant, une baisse de l'investissement de 21,66 %. Une nouvelle fois, j'ai souligné dans l'examen du compte administratif la situation particulière pour l'année écoulée en raison de l'acquisition du Bois du Lys.

Les dépenses d'équipement sont évidemment le poste principal des dépenses d'investissement. La répartition telle qu'elle est prévue, avec des dépenses toujours importantes en ce qui concerne l'aménagement urbain et les mobilités. Et puis, des efforts toujours soutenus pour l'éducation, l'enfance et la culture et tout ce qui touche la citoyenneté, la tranquillité publique, le sport et la jeunesse. Voilà. Je rappelle, ce sont dans les dépenses d'équipement, pas de fonctionnement.

Un recours à l'emprunt limité, comme je vous l'avais annoncé, qui se situera à 16 % des ressources mobilisées pour le programme d'investissement. Une recherche de subventions maximum et une nouvelle fois, ne sont inscrites que les subventions pour lesquelles on a une certitude absolue, par exemple le contrat d'aménagement régional. En revanche, même si on pense qu'on est en bonne voie, on n'a pas inscrit la totalité de ce qui concerne les subventions accordées par le Département pour les dispositifs qui financeront ou contribueront à financer l'ensemble des travaux qu'on a prévus. Et puis, des ressources propres à hauteur de 77 %, ce qui évidemment, mérite d'être souligné.

Je tiens à souligner la baisse du FCTVA, mais c'est normal puisque dans l'année écoulée, Il y avait eu un cumul de deux années. Donc, il ne pouvait que baisser l'année suivante. Les produits de cession dépendent évidemment de ce qu'on peut céder et donc ça varie..

Pour la section d'investissement, un recours à l'emprunt limité à 3 millions, un emprunt reporté à réaliser sur 2022 de 500 000 € un encours de dette qui se situe

à 30 579 779 € et qui pourra se situer au 31 décembre 2022 à 30 501 999 € si l'ensemble des emprunts sont mobilisés pour conduire à une dette par habitant de 1 373 € pour l'année à venir.

Je vais maintenant vous parler du budget primitif de l'Espace Pierre Bachelet. On a déjà évoqué 2021. 2022, c'est une année de reconquête des loueurs et des spectateurs. Le budget est arrêté à 787 284 € avec toujours des incertitudes. Dans les recettes donc, la reprise du résultat, la commercialisation pour 67,98 %. On voit que c'est bien reparti. Et puis, la répartition des charges qui n'évolue pas de manière considérable par rapport aux années précédentes. Comme je l'ai déjà évoqué, j'espère qu'on pourra abonder ce budget de l'Espace Pierre Bachelet si l'Etat répond à notre sollicitation. S'il le faut, on interpellera le ministère de la culture pour se faire entendre parce que ça ne me semble pas juste qu'on soit traités différemment de salles à caractère totalement privé. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les éléments budgétaires. Bien entendu, la discussion est ouverte, y compris pour ceux qui ont rongé leurs freins jusqu'ici.

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ?

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Déjà, je voulais parler de l'état présentant les indemnités 2021. Je pense qu'il n'est pas complet, il faudra peut-être le revoir. En effet, il faut mettre aussi les revenus liés aux syndicats et au niveau de l'agglomération, je ne vois pas les élus de l'opposition.

M. BATTAIL : On s'est contenté d'indiquer ce qui touchait la municipalité.

M. LAOUITI : Je peux vous lire l'article de loi.

M. BATTAIL : Non, M. LAOUITI, s'il vous plaît. Si vous avez à me communiquer un texte, vous me le communiquerez et puis, s'il y a des choses qui concernent chaque étage de collectivité, je pense que c'est à chaque étage de collectivité de le faire.

M. LAOUITI : Mais je vous le dis, votre état est incomplet. Il faudra nous le redonner. Après s'il faut saisir la préfecture, on saisira la préfecture.

M. BATTAIL : Très bien, c'est votre position, vous l'avez exprimée, mais ce n'est pas la peine qu'on entre dans le détail du texte. Vous allez nous l'épargner...

M. LAOUITI : A partir du moment où vous avez une obligation de le donner...

M. BATTAIL : Non. Vous allez nous l'épargner.

M. LAOUITI : On peut échanger là-dessus ?

M. BATTAIL : Collectivement, non. On n'a pas besoin d'échanger là-dessus.

M. LAOUITI : Le rôle du Conseil municipal, c'est d'échanger, M. le Maire.

M. BATTAIL : Oui, le rôle du Conseil municipal c'est d'échanger. Vous avez noté que nous l'avons fait. Si vous voulez confronter des textes, vous les confronterez avec l'administration. Je sais que vous êtes savant à ce niveau-là, je n'en ai aucun doute. Maintenant, on peut passer à un autre point s'il vous plaît ?

M. LAOUITI : Bien sûr. Le deuxième point, toujours sur les manques, ça avait été relevé aussi par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Lorsqu'on présente le budget, il faut dans les annexes, donner un état du personnel détaillé des agents non titulaires occupant un emploi permanent en fonction au 31 décembre, c'est-à-dire leur catégorie, le secteur, la rémunération et les contrats. Dans le budget, je vois que les non-titulaires représentent 47,6 emplois pleins pour un total de 2 925 001 €, soit un revenu mensuel de 5 120,80 €. J'aurais voulu avoir le détail. Je pense que vous pourrez nous le présenter aussi la prochaine fois.

M. BATTAIL : On va vous les communiquer puisque c'est l'élément qui vous intéresse.

M. LAOUITI : Mais il ne faut pas le communiquer qu'à moi. Il faut le mettre au sein du Conseil municipal.

Donc, il faudra le représenter au sein du Conseil municipal.

M. BATTAIL : Très bien, M. LAOUITI, mais on commencera par vous les présenter. Il ne me semble pas que vous ayez manifesté un intérêt particulier pour ce sujet avant. Il me semble que du temps où vous vous occupiez des finances, vous n'avez pas éprouvé le besoin de le faire. On va s'en occuper.

M. LAOUITI : Merci, M. le Maire.

M. BATTAIL : Point suivant.

M. LAOUITI : Concernant les subventions de fonctionnement du CCAS, on voit une augmentation, on passe de 750 000 € à 848 995 €. Je note que c'est en partie lié au mouvement de personnel du service logement vers le CCAS. Je tenais à me faire porte-parole, entre guillemets, de certains agents de la Ville qui s'offusquent des conditions de travail dans lesquelles ils ont été mis et plus généralement les agents de toute la Ville qui commencent à vouloir avoir des... à se... Pardon, excusez-moi, je suis un petit peu ému parce que les conditions de travail, l'irrespect envers eux, ça commence vraiment à peser. Alors, peut-être que vous avez des œillères ; malgré tout, plusieurs personnes vous ont fait remonter ces informations et moi-même. On a vu plusieurs démissions lors de la précédente année. Là, ça

continue et pas des petites démissions, des cadres, des cadres supérieurs et même des élus. Donc, je voulais faire remonter cette information.

Point suivant comme vous le dites, sur la taxe d'aménagement, je vois que vous estimez que la taxe d'aménagement passe de 400 000 à 600 000 €, je trouve que cette augmentation est soit vraiment surcotée, soit on va encore sur une augmentation des constructions de la ville et ça pose vraiment un gros problème. Voilà les remarques et vous comprendrez que je voterai contre ce budget.

M. BATTAIL : Si vous permettez, je vais peut-être répondre au fur et à mesure ou est-ce que vous préférez qu'on apporte des réponses successives, mais globales, M. BENOIST, je vous laisse choisir

Mme HALUSKA : Juste par rapport au personnel, effectivement, je pense qu'il y a un problème. On sait bien que les rumeurs, ce n'est jamais bon, mais il y a un certain nombre d'agents de la Ville qui se plaignent de la façon dont ils sont peu reconnus. Effectivement, il y a des départs, des gens qui disent : « Nous, on ne veut plus rester. On n'est pas considérés. » Si vous pouvez nous répondre là-dessus parce que on ne s'est pas concerté avec M. LAOUITI, mais je l'ai entendu récemment. J'ai pris le temps d'écouter la personne, deux autres personnes aussi, c'est-à-dire que ça fait trois quand même.

M. BATTAIL : Trois sur 400.

Mme HALUSKA : Oui, trois sur 400, mais M. BATTAIL, vous pouvez nous répondre, si vous pensez que c'est faux, mais c'est vrai que c'est quand même des rumeurs qui finissent par devenir de plus en plus prégnantes. Si vous n'avez rien à vous reprocher, j'avais voulu faire un article sur la DGF, vous savez bien qu'aujourd'hui, dans les municipalités, vous n'êtes pas le seul, il y a le Conseil municipal, et puis il y a les services. Quand on est aujourd'hui autour de la table, c'est pour discuter aussi du fonctionnement des services, des personnels, de l'organisation, la réorganisation, et c'est en ça où M. LAOUITI a raison. En principe, on doit parler du fonctionnement des services. J'ai lu un peu, c'est vrai que c'est compliqué, on n'est pas des experts, j'ai essayé de me pencher sur la question, je ne suis pas encore assez férue, j'espère que l'année prochaine, je serai beaucoup plus douée, mais je crois qu'effectivement, aujourd'hui, on devrait parler de tout ça. Voilà.

M. BATTAIL : Je vous en prie.

M. BENOIST : Oui, je ne veux pas en ajouter, même s'il y a effectivement des retours sur ces sujets. J'aurai plusieurs questions concernant par exemple, le Bois du Lys. Est-ce que dans ce budget, ça va permettre d'avoir une rentrée scolaire en 2022-2023 ou est-ce que ça va être reporté ? La Communauté d'Agglomération porte un budget très conséquent sur le développement des liaisons douces sans

savoir exactement comment ça s'inscrit dans les aménagements des communes. Donc, je voulais savoir comment vous anticipez ce schéma sur la ville puisque si on développe effectivement les liaisons douces ce qui est une bonne chose, malgré tout, la discontinuité de ce développement pose des soucis.

Je vois aussi que dans les aménagements urbains, il est noté la rénovation de la Halle, est-ce que ça sera effectif ou pas ? Est-ce qu'on peut avoir des éléments là-dessus ? Et puis, un point sur le CCAS, effectivement, il y a une augmentation du budget, la subvention, pardon, qui est liée à un transfert de personnel. Mais par ailleurs, il y a quand même un souci d'effectif qui nous est remonté aussi pour le bon fonctionnement du Centre d'Action Sociale. Evidemment, il y a un certain nombre de projets concernant le centre-ville ou d'autres qu'on ne partage pas. Donc, on votera contre ce budget.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, vous avez fait remarquer qu'il y a un des postes budgétaires qui pèsait désormais lourdement sur le budget c'était les dépenses d'énergie. Il n'y a pas de raison de penser que les choses vont s'améliorer dans ce domaine. J'aimerais savoir s'il y a des plans de développement du réseau géothermique alors que finalement les termes de l'arrêté qui rendront obligatoire le raccordement au réseau de chaleur sont désormais connus, même si l'arrêté n'est pas encore publié, enfin définitif. Je me demandais s'il y avait en particulier un développement dans les directions que prenaient les aménagements de la ville. On a eu des travaux sur l'avenue Berthelot par exemple, en direction du Bois du Lys qui a un bâti important, en direction aussi des logements qui sont en passe d'être livrés sur le haut de la commune. C'est encore un exemple d'occasion qui me semble manquée de développer le réseau de chaleur. J'aimerais savoir s'il y a des discussions en cours ou, enfin, des résolutions pour accroître les capacités du réseau de chaleur.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? Je vais tâcher de reprendre un certain nombre de sujets qui ont été évoqués. Pour ce qui concerne la taxe d'aménagement, je veux simplement redire une chose, c'est que nous, vous, avez voté une augmentation de ladite taxe d'aménagement dans certains secteurs de la ville. Donc, le fait d'enregistrer un produit supplémentaire par rapport aux permis de construire dont nous avons déjà connaissance, c'est simplement une prévision. On verra bien au compte administratif, mais ça ne me semble pas disproportionné au regard de ce qui a été décidé et de l'implantation des programmes que nous connaissons déjà et qui vont être livrés.

(Intervention hors micro)

M. BATTAIL : Non non, Monsieur, ça va, je vous ai apporté la réponse à une question que vous avez posée.

(Intervention hors micro)

M. BATTAIL : Ma réponse est fausse donc, vous vous exprimerez dans les organes d'expression qui sont les vôtres,, ça ne posera pas de problème.

(Intervention hors micro)

M. BATTAIL : M. LAOUITI, je vous ai donné la parole, il fallait développer votre propos plutôt que ça devienne une espèce de dialogue qui pourrait finir par lasser les personnes autour de cette table qui ont droit aussi à une réponse sur des questions qu'ils ont posées. Donc, M. LAOUITI, voilà, vous vous êtes exprimé.

M. LAOUITI : Vous n'aimez pas la contradiction.

M. BATTAIL : J'aime la contradiction. J'aime la contradiction quand elle est pertinente, M. LAOUITI. Mais là, sur la taxe d'aménagement...

(Intervention hors micro)

M. BATTAIL : On se retrouvera au moment du compte administratif et puis voilà.

Pour ce qui touche au personnel, je voudrais attirer l'attention de cette assemblée, nous ne sommes pas là pour attiser quoi que ce soit au niveau de la gestion du personnel. Vous savez qu'il y a des questions qui peuvent être individuelles, qui peuvent être ponctuelles, qui peuvent être aussi liées,— et ça va devenir un vrai sujet —, à ce que l'on nous annonce comme augmentation en matière de coût de la vie et donc, avec des personnes qui peuvent être amenées à rechercher aussi des mutations dans d'autres postes qui peuvent mieux leur convenir. En tout cas, c'est un sujet qui va devenir extrêmement prégnant et je pense que si ceux qui sont amenés à diriger la France bientôt n'en prennent pas suffisamment compte, ça va être une catastrophe intégrale. Et pas que dans le secteur d'activité communale, mais de manière générale, dans tous les secteurs d'activité. On le sait, la question du pouvoir d'achat, au regard des hausses qui ont été évoquées pour le budget communal, mais qui sont valables pour tout un chacun, devient de plus en plus prégnante.

Cela dit, j'attire l'attention sur une chose, c'est qu'il y a au sein de notre collectivité des syndicats. Les syndicats sont chargés des discussions avec la collectivité. On tient des assemblées au cours desquelles on peut échanger et ça n'est pas au Conseil municipal de discuter de la situation des agents. De la politique générale ça j'en conviens bien volontiers, ce sont tous les chiffres qui sont présentés. Au moment de l'examen du débat d'orientation budgétaire, vous avez aussi des éléments quant à la situation générale du personnel, en particulier ce que l'on appelle le rapport égalité hommes-femmes. En ce qui concerne le personnel, j'attire votre attention sur une chose, c'est que lorsque l'on demande à quelqu'un : « Est-ce

que ça va ? », des raisons qui font que ça ne va pas, il y en a toujours. C'est valable partout, dans toutes les institutions, dans toutes les entreprises. Moi, je crois au dialogue syndical. Je crois que c'est les syndicats qu'il faut charger de ces questions-là.

J'ai demandé, je tiens à le dire, aux agents d'appliquer également leur devoir de réserve vis-à-vis d'un certain nombre de choses. C'est moi qui ai la responsabilité de la gestion du personnel et nous ne sommes pas là pour faire la gestion du personnel autour de cette table. Encore une fois, il y a des organismes, il y a des institutions qui sont prévues pour ça et je vous invite à conseiller à un certain nombre de membres du personnel – et il peut y en avoir qui ont des griefs – à se tourner vers leurs instances syndicales et à nous faire remonter leurs problèmes.

Actuellement, nous avons un dialogue qui fonctionne plutôt bien. Je pense en particulier à ce qui touche aux services techniques. C'est quelque chose qui est en cours, il faut leur laisser un peu de temps aussi et voir la façon dont on mettra en place des choses pour y arriver. Maintenant, il y a une question qui est prégnante et là, malheureusement, nous ne sommes pas les seuls à intervenir, c'est la question des traitements et des salaires. Vous le savez, nous ne sommes pas les seuls décisionnaires en matière d'augmentation, c'est l'Etat qui oriente. J'attends donc de l'Etat qu'il clarifie sa position. On ne peut pas me dire de manière concomitante : « Il va falloir augmenter les traitements et les salaires » et en même temps annoncer 10 milliards d'économies supplémentaires sur les collectivités territoriales. Il y a une réponse à apporter. Je rappelle une nouvelle fois à tous – et c'est valable également pour les élus de la majorité –, que les élus ne sont pas des chefs de service, et pas davantage des représentants des syndicats. Il faut laisser aux gens dont c'est la charge le soin de s'occuper de ces sujets.

Après, il m'a été posé une question sur le Bois-du-Lys. Oui, on maintient que l'ouverture devrait se faire à la rentrée prochaine. Evidemment, on est dans un contexte qui est difficile du point de vue des travaux, ça n'a échappé à personne, notamment sur les questions d'approvisionnement, mais les entreprises disent qu'elles devraient tenir les délais. Les dispositions ont été prises avec l'Education Nationale puisqu'il y a évidemment le volet enseignant qui doit être réglé. Donc, on nous dit qu'il y aura l'ouverture de trois classes à la rentrée. Et puis, ensuite les autres suivront. Donc a priori, il n'y aura pas de question.

Ensuite, on m'a parlé des liaisons douces. On a avancé dans le schéma cyclable. Actuellement, on peut – si on s'y prend bien – descendre du haut de Dammarie jusque vers la gare, sans que ce soit d'une complexité inouïe. Je le sais puisque je le fais régulièrement en vélo. Je sais qu'il y a des endroits où c'est un peu plus compliqué, mais globalement, on peut convenir, par rapport à d'autres communes

de la Communauté d'Agglomération, qu'on est plutôt bien. Sur les principaux projets, Sylvain, tu veux peut-être dire un mot ?

M. JONNET : Nous avons le quai Voltaire qui va se faire cette année, les travaux débuteront en septembre. Ça va nous permettre de continuer la piste cyclable sur les bords de Seine. C'est une opération de l'agglomération. Pour la ville, sur le budget communal, nous avons les transversales notamment sur la partie entre Château gaillard et Barthou qui vont nous permettre de relier les grandes lignes droites qui longent les départementales pour rejoindre la gare, le Bois du Lys et pouvoir finalement faire le tour de ville. On peut s'accorder pour dire que le schéma directeur de la Communauté d'Agglomération s'occupe finalement de ce qui est très périurbain ; aux villes de relier les grands secteurs par différentes solutions, peinture au sol, ou pistes cyclables.

M. BATTAIL : Merci, M. JONNET.

Sur la rénovation de la halle, oui bien sûr, elle sera faite. Pour l'instant, on va déjà se concentrer sur ce qui a fait l'objet de la consultation récente et on aura un autre process de concertation pour la halle.

Ensuite, vous m'avez parlé du CCAS en me disant qu'il y avait des problèmes d'effectifs Des recrutements sont en cours. Il y a des personnes qui bougent, c'est normal. En tout cas, on a recruté de nouvelles personnes de qualité et je m'en réjouis. Et puis, vous nous avez réaffirmé votre désaccord sur le projet de centre-ville. Il a fait l'objet d'une concertation, des Dammariens ont voté, c'était la première fois qu'on pratiquait de la sorte. Evidemment, certains se sont plu à dire qu'il n'y avait pas de choix, il ne peut pas y avoir 36 000 choix. Il reste à définir des équipements particuliers qui accompagneront ce projet. La question principale concernait le niveau de stationnement. La réponse, du côté des commerçants comme des habitants, a été parfaitement claire.

Il faut aussi qu'on tienne compte de ce qui existe et s'adapter. Il y a une requalification importante des espaces publics. Je ne doute pas qu'un jour, un certain nombre de personnes finissent par se rallier, comme pour l'aménagement du square et disent que finalement, ce n'est pas si mal. Il nous a semblé évident, que si on veut avoir des commerces, et même si on estime qu'il faut se déplacer plutôt par des modes doux, on n'est pas encore complètement prêts à se séparer totalement de son véhicule, y compris, pour aller faire des courses qu'on pourrait qualifier de proximité.

Voilà ce que je pouvais dire sur un certain nombre de questions qui m'ont été posées.

M. BENOIST.

M. BENOIST : J'ai oublié aussi de parler de l'ancien centre, service urbanisme, le moulin qui se trouve derrière nous. Est-ce qu'il est toujours à vendre ? Est-ce qu'il s'intègre de façon différente dans le projet du centre-ville ?

M. BATTAIL : C'est une bonne question. Il s'intègre toujours dans notre projet. On s'oriente vers un petit programme immobilier qui reprendra évidemment le bâtiment dans sa structure en le rénovant avec au rez-de-chaussée, une activité de type restaurant, brasserie ou une autre si nécessaire.

Je vais donc mettre le budget aux voix.

M. SEGERER.

M. SEGERER : Pardon, sur ce qui touche au chauffage urbain ?

M. BATTAIL : Notre volonté est d'étendre le réseau de chauffage urbain. Actuellement, c'est soumis à chaque programme immobilier qui nous est présenté. On évoque cette question. Après, il y a la question du schéma dans sa globalité, et la façon dont il pourra être imposé ou pas aux uns et aux autres. Et pour ça, on attend aussi la réponse de la Communauté d'Agglomération parce que vous savez qu'on n'est pas le seul réseau de chauffage urbain. Par exemple, à Melun, dans les parties sud de la ville, ça serait plutôt Dammarie-lès-Lys qui devrait être concernée puisque les réseaux de chauffage urbain de Melun sont complètement au nord de l'agglomération. Donc, on a demandé à la Communauté d'Agglomération d'élaborer un schéma directeur général. On est dans l'attente de leur réponse. Pour ce qui concerne notre réseau, il dessert une bonne partie des logements locatifs de Dammarie. On adresse au délégataire tous les prospects qu'on identifie.

Je crois qu'Ali veut prendre la parole sur ce sujet.

M. KAMECHE : Oui, juste dans le prolongement de vos propos, M. le Maire, nous sommes aussi dans l'attente du décret pour le classement de la géothermie qui pourra nous aider dans les négociations avec les promoteurs. Et pour dire aussi qu'on travaille régulièrement avec Géodalys sur plusieurs secteurs de la ville en termes d'expansion à venir. C'est quasiment fait pour le raccordement des logements Lucien BOUTET et le programme d'Habitat 77, on a toute la partie eau chaude sanitaire qui va passer pour plusieurs centaines de logements en géothermie. Et donc, tous les prospects que M. le Maire a évoqués effectivement font l'objet d'un travail avec Géodalys. Avec l'envolée du prix des énergies et du gaz notamment, on espère aussi avoir des gens qui vont revenir vers nous par rapport à la géothermie puisqu'elle devient très attractive aujourd'hui.

M. BATTAIL : Pour vous donner une idée quand même de la difficulté, vous savez qu'il y a un programme de rénovation, enfin de transformation, modernisation des archives départementales. Ça nous semblait relativement évident de se dire : « il y

a là un bâtiment d'une surface et avec des volumes considérables». Et donc, c'est un apport important pour l'utilisation de la géothermie. Même là, il y a des questions. En tout cas, on n'a pas épuisé les capacités de la géothermie de Dammarie. Il y a encore de la marge.

Donc, je vous propose qu'on mette ce budget aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Je vois une, deux, neuf votes contre. Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Il est adopté. Et puis évidemment, à la fin de l'année, on examinera le compte administratif et on verra ce que sont devenus les chiffres que nous vous avons proposés ce soir.

Le budget primitif 2022 de l'Espace Pierre Bachelet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des questions ? Sinon, je le mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? J'en vois trois. Y a-t-il des abstentions ? J'en vois une. Je vous remercie.

Le point suivant, c'est la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour le projet Cœur de Ville, la phase 3.

C'est Victor GUERARD qui nous en parle.

12. 2022-029 – Création d'une Autorisation de Programme (AP) et des crédits de paiement (CP) – projet Cœur de Ville phase 3

M. Victor GUERARD, Conseiller municipal délégué : Merci, M. le Maire.

La phase 3 de l'opération Cœur de ville concerne la requalification des places Mazet, Paul-Bert ainsi que les rues Barbusse, Foch, de Gaulle et Briand. Le montant total de la dépense d'investissement pour la réalisation de cette phase 3 s'élève à 3 636 000 €. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement nous permet de scinder cette opération en trois exercices budgétaires, soit 500 000 € pour 2022, 3 000 000 € pour 2023 et 136 000 € pour 2024. Cette opération sera financée par le Fonds de compensation pour la taxe sur les valeurs ajoutées ainsi que le contrat d'aménagement régional, dont 500 000 € sont inscrits au budget primitif 2022 de la ville et du fonds d'aménagement communal.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de décider de créer une AP/CP pour le projet Cœur de ville et d'inscrire les crédits de paiement au titre de l'année 2022, soit 500 000 € au budget primitif 2022 de la ville.

M. BATTAIL : Merci, M. GUERARD.

Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. On va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? J'en vois huit, c'est ça ? Une,

deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. Y a-t-il NPPV ? Une abstention. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

- D'approuver la Création d'une Autorisation de Programme (AP) et des crédits de paiement (CP) – projet Cœur de Ville phase 3

M. BATTAIL : On va passer au point suivant. C'est le 2022-030 avec l'apurement du compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés et neutralisation de l'excédent des charges de produits ».

13.2022-030 - Apurement du compte 1069 – « reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges de produits »

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales devront, au plus tard le 1^{er} janvier 2024, mettre en place l'instruction budgétaire et comptable M57. L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales. La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction générale des collectivités locales et la Direction générale des finances publiques. Sur le plan comptable, il constitue le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable. Le passage à la M57 nécessite des prérequis comme l'apurement du compte 1069 reprise 1997 sur excédent capitalisé, neutralisation de l'excédent des charges de produits. Ce compte n'est pas budgétaire, mais il a été exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Pour la ville de Dammarie-lès-Lys, ce compte 1069 est alimenté à hauteur de 282 451,53 €. Ainsi, il convient d'inscrire cette somme au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement au budget primitif 2022 afin d'apurer ce compte 1069.

Il est donc, proposé au Conseil municipal :

- de décider d'apurer le compte 1069,

- d'inscrire la somme de 282 451,53 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement au budget primitif 2022,
- et de réaliser les écritures comptables nécessaires à son apurement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Non ? On va donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'apurement du compte 1069 – « reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges de produits ».

M. BATTAIL : On va donc passer au point suivant qui est la constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget de la ville et l'exercice 2022. C'est Sébastien MASSON qui nous présente ce rapport.

14.2022-031 - Constitution d'une provision pour créances douteuses Budget de la ville Exercice 2022

M. Sébastien MASSON, Conseiller municipal : Merci, M. le Maire.

Je vais vous présenter les deux délibérations concernant la constitution d'une provision pour les créances douteuses, pour le budget de la Ville et ensuite pour l'annexe de l'Espace Pierre Bachelet.

Concernant les créances douteuses, pour rappel, c'est une créance qui existe mais dont le recouvrement est incertain. Et après, avec l'écoulement du temps, l'incertitude grandit jusqu'à tendre vers un non-recouvrement. Concernant la provision elle-même, c'est une application du régime de prudence. Le principe de provision, est lié au fait de constater une dépréciation ou un risque ou l'étalement d'une charge. La constitution de provisions comptables est bien sûr une dépense obligatoire. Donc, il faut provisionner en fonction du risque financier encouru estimé dès que le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public. Du fait de l'incertitude de ces créances, il y a un ajustement qui est fait, qui sera fait annuellement en fonction de l'évolution du niveau de recouvrement. Toutes les étapes sont retracées, dont l'état des provisions joint au budget et aux comptes administratifs et toutes les conditions de provisionnement doivent être fixées par

délibération. La méthode utilisée détermine le montant via un pourcentage de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance. Et on met en place des taux forfaitaires de dépréciation qui sont appliqués de la manière suivante dans le tableau qui est joint, c'est-à-dire 25 % pour le reste à recouvrer sur un exercice n-1, 50 % sur les restes à recouvrer sur un exercice n-2, ensuite c'est 75 % sur l'exercice n-3 et 100 % sur l'exercice n-4 et antérieurs. Au 31 décembre 2021, l'état global des restes à recouvrer qui ont été transmis par le trésorier s'établit à un montant de 409 704,26 €. Vous avez le tableau sur le document juste après pour illustrer ce qui a été dit avant au niveau des pourcentages et des restes à recouvrer. On peut prendre par exemple la première ligne où en 2020, le reste à recouvrer est de 126 765,03 €. Quand on applique au taux de dépréciation de 25 %, on se retrouve avec un montant de provision de 31 691,26 € et ainsi de suite jusqu'à 2008. A la fin, on retrouve le montant total des provisions de 2008 à 2020 qui est de 409 704,26 €. Donc en 2021, il a été mandaté la somme de 92 000 €. Et donc, si on soustrait cette somme de 92 000 €, il convient de constituer maintenant une provision de 317 704,26 €. Lors d'une séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021, donc l'année dernière, il y a un étalement sur quatre ans qui a été adopté en accord avec la direction des finances publiques. Le plan constitué de la provision sur les créances douteuses a été révisé de la manière suivante : en 2021, il y avait 92 000 €. Donc en 2022, le montant sera de 106 000 €. Ensuite, en 2023, ce sera exactement le même montant et en 2024 donc le reste, c'est-à-dire 105 704,26 €. Dans ce cadre, l'inscription au budget primitif de 2022, comme je vous l'ai dit, est de 106 000 €.

Il nous est proposé d'ailleurs de décider de constituer une provision en vue des risques financiers encourus. Les crédits sont inscrits au compte 66 817 intitulé Dotation aux provisions, dépréciation des actifs circulants au budget de la Ville pour un montant de 106 000 € selon l'étalement prévu de la charge sur quatre ans, comme que j'ai évoqué précédemment, d'appliquer ensuite la méthode du pourcentage sur l'ancienneté de la créance, le premier tableau que j'ai évoqué avec les 25 %, 50 % 75 % et 100 % ; ensuite de fixer le montant selon les éléments transmis par le trésorier, soit 317 704,26 € au 31 décembre 2021, de réviser le plan de constitution de provision sur les créances douteuses, délibérées le 23 septembre 2021, 92 000, 106 000, 105 000 et 704,26 €. D'inscrire, le cas échéant, une reprise de provision au vu du montant des admissions en non-valeur constatée par délibération et enfin d'actualiser annuellement le calcul et d'inscrire au budget annexe cette provision pour les prochains exercices.

M. BATTAIL : Merci, Sébastien pour cette performance parce que franchement, le sujet était ardu. Il y a eu une présentation équivalente pour l'Espace Pierre Bachelet. Tout le monde a compris le principe qui a été rappelé ? On va donc le mettre aux voix, mais le mettre aux voix séparément, à moins qu'il y ait des questions ou des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, il y a la première. C'est les provisions pour créances douteuses sur le budget de la ville, exercice 2022.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois trois. NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE:

- d'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses Budget de la ville Exercice 2022

La même délibération, mais qui concerne l'Espace Pierre Bachelet, même vote ? D'accord. Donc là, je vais le faire complètement. Y a-t-il des votes contre ? Donc, il y en a trois. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Ne prend pas part au vote ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE:

- d'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses Budget Annexe de l'Espace Pierre Bachelet.

Le point suivant c'est l'adoption des taux de fiscalité 2022, c'est Sylvain JONNET qui nous en parle.

15.2022-033 - Taux de fiscalité 2022

M. Sylvain JONNET, Conseiller municipal délégué : Merci M. le Maire.

On a déjà parlé de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire reste à 18,26 % et il ne peut pas être modifié en 2022, il ne pourrait l'être qu'en 2023. Donc, une Ville ne peut que modifier les taxes foncières sur les propriétés bâties parts communales et départementales réunies et sur les propriétés non bâties. Le montant des contributions directes est estimé à 14 082 321 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux pour l'année 2022 de la façon suivante : 47,28 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, 91,01 % de taxe foncière sur les propriétés non bâties et donc de ne rien changer pour les Dammariens encore cette année.

Merci.

M. BATTAIL : Il y a eu une petite baisse, mais ce n'était pas grand-chose. Y a-t-il des interventions, oui, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Je voudrais savoir si le montant estimé a pris en compte l'augmentation de la revalorisation des bases qui est prévue.

M. JONNET : On a tenu compte des prévisions telles qu'elles nous étaient annoncées. Il peut toujours y avoir des aléas puisqu'en matière de base, il peut y avoir aussi des destructions de base, ça peut arriver. Et puis, il y a une comptabilité qui est faite en fin d'année. On a tenu compte de ce que l'on pouvait savoir à ce moment-là. Est-ce que ce sera la vérité ? Ça, je n'en sais rien. Mais c'est tous les ans la même chose. Après, il y a les rôles supplémentaires.

M. LAOUITI : Il y a une augmentation de 3,4 % parce que à partir de, je crois que c'est cette année ou l'année dernière, une augmentation qui suit l'inflation, ce n'est plus une loi parlementaire. Il y a eu un rattrapage qui a été fait cette année par rapport aux précédentes années. Donc, c'est une augmentation assez importante. Donc, il est bien de dire aux Dammariens que bien que les taux ne vont pas augmenter, sur leur fiche d'imposition, le montant va augmenter.

M. JONNET : Mais ça fait des années qu'on le rappelle et quand on reçoit des Dammariens qui s'étonnent de voir leur imposition augmenter alors qu'on n'a pas bougé les taux de la fiscalité, on rappelle qu'il y a le double système à la fois des bases et puis des taux de la fiscalité. On agit sur ce sur quoi on peut agir, c'est-à-dire les taux uniquement. Ce n'est pas raisonnable de rester dans un système qui est assis sur la seule fiscalité foncière et sur les versements de l'Etat qui peuvent varier et pas du tout en fonction de décisions qui sont prises à l'échelon local.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, c'est vrai que les bases fiscales de l'Etat vont augmenter de 3.2 ou 3.4. Ça va venir s'ajouter à l'augmentation de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Donc, ça va faire quelques euros supplémentaires.

M. BATTAIL : M. AICHI.

M. AICHI : Je dois quitter la séance, M. le Maire. Est-ce qu'il est possible de transférer le pouvoir de Mme SINIVASSIN à Mme HALUSKA.

M. BATTAIL : Est-ce qu'on est toujours en période où on peut porter deux pouvoirs ? Parce qu'il y a eu un débat là-dessus. D'ailleurs, je saisis ce moment pour dire que c'est moi qui vous avais dit qu'on ne pouvait porter qu'un seul pouvoir. Je m'étais trompé. On pouvait en porter deux. D'ailleurs, dans le compte rendu, vous pourrez noter que le double pouvoir a été enregistré. Alors cela dit, pour aujourd'hui...

M. BENOIST : A priori, ça se poursuit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire au mois de juillet.

M. BATTAIL : Donc, on peut effectivement enregistrer deux pouvoirs. Il n'y a pas de problème.

M. AICHI : Merci à vous. Bonne soirée !

M. BATTAIL : Bonsoir, Monsieur AICHI

Alors concernant ces taux de fiscalité, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je remercie l'ensemble des élus, de leur sagesse quant à la modération fiscale dont nous tentons de faire preuve, nonobstant ce qui a été dit et qui ne dépend pas de ce que nous décidons, nous, ce soir.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE:

De maintenir les taux pour l'année 2022 de la façon suivante :

47,28 % Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

91,01 % Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est la demande de garantie d'emprunt pour le programme de 64 logements rue Jean de la Fontaine. Et c'est Sylvie PAGES.

16. 2022-034 - Demande de garantie d'emprunt pour un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et consignations par Trois Moulins Habitat pour un programme de 64 logements, rue Jean de la Fontaine à Dammarie-les-Lys

Mme Sylvie PAGES, Adjointe au Maire : Merci, M. le Maire.

La résidence Jean de La Fontaine va enfin être livrée fin septembre. Il y a 64 logements, 41 en PLUS et 23 en PLAI. L'emprunt qui a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts par Trois Moulins Habitat est de 9 227 269 €. Il nous est demandé de garantir cet emprunt à 100 %. Moyennant quoi, il nous sera accordé dans notre contingent 13 logements. Nous ne connaissons pas encore la topologie exacte ni les classements. Mais il semblerait qu'on ait plus de PLU que de PLAI.

Il est donc demandé au Conseil municipal de garantir cet emprunt jusqu'à la fin de la durée de l'emprunt et de se substituer, en cas de besoin, à la suite d'une lettre recommandée qui sera envoyée par la Caisse des Dépôts à l'emprunteur.

M. BATTAIL : Merci.

C'est un dispositif classique qui concerne des loyers très modérés puisque ce sont des dispositifs PLAI et PLUS, qui sont les plus bas de l'échelle de tarification. Est-ce qu'il y a des questions ? M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Si j'ai bien compris, la contrepartie c'est la réservation de 13 logements pour la ville de Dammarie. Je voudrais savoir aussi la rue Jean de la Fontaine, c'est une résidence qui a été, entre guillemets, détruite pour être reconstruite. Je voulais savoir combien la ville avait de logements qui lui étaient réservés avant. Car si mes souvenirs sont bons, lorsque le projet de la rénovation de cette résidence Jean de La Fontaine a été présenté, des promesses ont été faites aux habitants qui habitaient là-bas pour qu'ils puissent revenir dans les logements qui étaient là-bas. Du coup, je voulais savoir quel était le nombre de logements auparavant réservés à la ville pour faire une petite comparaison.

Mme PAGES : La répartition des logements n'est pas encore faite. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a 13 logements chez TMH, 13 logements pour nous et 16 logements préfecture. Vous faites le compte. Le reste, c'est le 1 % patronal. Les promesses qui ont été faites, nous essayerons de les tenir dans la mesure de nos possibilités. Il y a deux couples d'habitants qui dépendent du 1 % patronal. Donc, il faut qu'ils s'inscrivent au plus vite sur la plateforme. Nous ne pouvons rien faire vis-à-vis du 1 % patronal. Il y a deux promesses qu'on ne pourra pas tenir qui concernent des T5. Mais nous essayerons d'agir au mieux auprès de la préfecture. Ça va demander quelques négociations, mais ça, on devrait y arriver parce qu'on a quelques dossiers qui peuvent rentrer dans le cadre de la préfecture parce qu'ils sont compatibles avec leurs obligations mais c'est tout ce qu'on pourra faire. On ne va pas faire de miracle.

M. LAOUITI : Si je comprends bien, il y a des promesses qui ne vont pas être tenues. C'est le constat que je fais de votre réponse mais vous n'avez pas répondu à ma question. Combien y avait-il de logements qui étaient réservés à la ville avant ce programme ?

Mme PAGES : Je n'en sais rien. Je n'étais pas encore élue.

M. BATTAIL : Je vais apporter des éléments de réponse. On va vérifier pour le nombre de logements qui étaient réservés par le programme Ville. Je rappelle que les logements réservés sont fonction de la garantie d'emprunt qu'on apporte et éventuellement du cofinancement qui a été apporté en son temps puisque c'était des logements qui relevaient du financement PSR, PSR qui n'existe plus à l'heure actuelle. On a du financement PLAI et du financement PLUS. Quand vous dites que les promesses ne seront pas tenues.

Hors micro

M. BATTAIL : Non, c'est vous qui venez de le dire.

M. LAOUITI : Mme PAGES, on pourra réécouter l'enregistrement. Vous avez dit : « Il y a deux promesses qu'on ne pourra pas tenir qui concernent des T5 ».

M. BATTAIL : Il y a sur ce programme plusieurs acteurs qui sont réservataires au prorata de ce qu'ils ont cofinancé. Donc évidemment, on va essayer autant que faire se peut que les personnes qui manifestent toujours le souhait d'être relogées puisque ça aussi, ça peut avoir évolué dans le temps, le soient. Pour ma part, peu m'importe que ce soit sur le contingent ville, sur le contingent préfecture ou que ce soit sur le contingent du bailleur, j'allais dire que ça n'a pas d'importance ; l'important, c'est le logement. Donc pour l'instant, c'est en cours de négociation. Vous ne pouvez pas dire à l'heure actuelle que des personnes qui en ont manifesté le souhait ne seraient pas relogées. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. LAOUITI : Je suis désolé. Je répète. On pourrait réécouter les bandes. Je ne l'ai pas dit. Ma question était : « Combien y avait-il de logements contingents ville avant ? Est-ce que les promesses seront tenues ? » Donc on pourra réécouter mais je n'ai jamais dit ça M. le Maire.

M. BATTAIL : Et je vous ai répondu que dans le financement PSR, il faut même qu'on vérifie puisque je ne sais pas comment les contingents étaient attribués puisqu'à l'époque, les logements qui ont été construits l'ont été avec des modalités de financement et d'attribution qui étaient tout à fait différentes. Ce qui est certain, c'est qu'on obtient le nombre en contingent qu'on est en droit d'attendre dans toutes les opérations pour lesquelles la Ville apporte sa garantie. Et je pense que tout le monde peut se réjouir que ce quartier prenne une autre allure. Je pense qu'il n'y a pas de commune mesure avec ce qu'étaient les logements auparavant et ce qu'ils sont maintenant.

M. LAOUITI : Si vous le permettez et je vous rejoins sur le fond. C'est-à-dire que peu importe que ça soit des contingents, ville, bailleurs ou préfectures, si on fait tout pour que les personnes qui résidaient dans cette résidence auparavant et qui souhaitent réaménager dans cette résidence le font à la fin. Là-dessus, il n'y a aucun souci.

M. BATTAIL : C'est l'engagement qui avait été pris par le bailleur.

Mme PAGES : Exactement. C'est un engagement qui a été pris par le bailleur. On fera tout ce qui est dans nos possibilités pour le faire. Ce que l'on sait à l'heure actuelle, c'est qu'aussi bien le bailleur que la ville, nous n'avons pas au-delà du T4. Donc, les promesses qui ont été faites sur des T5, nous ne pourrions pas les respecter. Il est probable que pour les PLAI, il faut aller voir au niveau du 1 % patronal s'ils ont des T5.

M. LAOUITI : J'espère que la Ville va les accompagner, je suis désolé, Mme PAGES, vous êtes en train de redire exactement la même chose.

Mme PAGES : Oui, qu'est-ce que je pourrais inventer ?

M. LAOUITI : C'est-à-dire que la Ville ne pourra pas respecter les engagements qu'elle a faits auprès des personnes qui avaient des T5.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, on vient de vous dire mais vous ne semblez pas écouter. Ce n'est pas la Ville qui a pris un engagement, c'est le bailleur qui a pris un engagement. Et ensuite, la Ville fait au mieux pour accompagner le bailleur s'il ne peut pas répondre. Voilà ce qui vous a été dit. Maintenant, si vous ne le comprenez pas, je peux le répéter une nouvelle fois si vous le souhaitez. Mais je ne pense pas que vous le souhaitiez. On va passer aux voix.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Pour avoir suivi aussi le dossier de près, effectivement, il y a des gens qui souhaitaient revenir. Mais un déménagement, c'est toujours quelque chose d'un peu douloureux surtout quand c'était des personnes qui habitaient sur les PSR depuis, j'allais dire, 40 ans. C'est 63, je crois, les PSR. Et je connais un certain nombre de personnes qui ont déménagé, qui se retrouvent sur Pringy, sur Dammarie qui n'ont plus envie d'effectuer un déménagement. Et sinon, c'est Action Logement, le 1 % patronal.

Mme PAGES : Oui, c'est Action Logement et c'est Action Logement qui a le plus gros contingent sur cette opération.

M. BENOIST : Pour loger des salariés, effectivement.

Mme PAGES : Effectivement.

M. BATTAIL : Il faut donc qu'on mette aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la demande de garantie d'emprunt pour un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et consignations par Trois Moulins Habitat pour un programme de 64 logements, rue Jean de la Fontaine à Dammarie-lès-Lys.

M. BATTAIL : Nous allons maintenant examiner les subventions aux associations pour l'exercice 2022. Je rappelle simplement que certaines personnes ne peuvent pas prendre part au vote. Dominique MARC pour la MDL, Mme HALUSKA pour la CSF et Mme DELAPORTAS pour...

Mme DELAPORTAS : Attendez, M. BATTAIL, je n'ai pas demandé de subvention.

M. BATTAIL : Pas de problème.

Mme DELAPORTAS : Je n'ai pas demandé de subvention parce que d'abord, on a la chance d'avoir le local et qu'en plus, on avait dit l'année dernière que quand on avait une subvention de la Politique de la Ville, enfin de la CAMVS, on n'en demandait pas une deuxième à la municipalité, c'est ce qui me semblait au niveau des critères.

M. BATTAIL : C'est parfait. Et donc la remarque précédente n'est pas adaptée dans votre cas.

C'est Dominique THERAULAZ qui rapporte ce point.

17. 2022-035 - Subventions aux associations pour l'exercice 2022

M. Dominique THERAULAZ, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire.

Les subventions, c'est toujours un exercice facile au Conseil municipal, un peu plus difficile dans le traitement des dossiers puisqu'on a eu 81 dossiers qui nous ont été déposés et on n'en a retenu que 64 pour des raisons qui sont tout à fait légitimes comme le fait qu'on ne nous fournit pas les pièces comptables où que les dossiers arrivent en retard malgré des rappels. C'est récurrent chaque année. Il y a 34 associations sportives qui vont obtenir des subventions, 8 associations culturelles, 15 à caractère social, 3 associations patriotiques, 2 associations liées au développement durable et une autre association. Donc, il y a des associations qui sont sous contrat d'objectifs puisqu'elles dépassent les 23 000 €. Il s'agit de l'Académie musicale qui perçoit 130 000 € de subventions, le Club des sports de glace qui a aussi un contrat parce qu'il s'est distingué en haut niveau. Il y a de beaux résultats. C'est pour ça qu'on les a mis sous contrat. Donc les subventions s'élèvent à 432 109 €. C'est un gros budget de la Ville.

Donc, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de décider d'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau,
- et d'autoriser M. le Maire à signer la convention financière avec l'Académie musicale de Dammarie-lès-Lys et le Club des sports de glace.

Merci.

M. BATTAIL : Merci, M. THERAULAZ.

Puis évidemment, il y a l'ensemble des dispositifs qui sont rappelés dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : J'ai l'impression que les critères d'attribution sont assez obscurs parce qu'on n'a aucun chiffre, rien concernant les subventions. Et quand on compare d'une année à une autre, il y a des associations qui voyaient leurs subventions diminuer de 50 % ou d'autres qui voient leurs chiffres ou le montant de la subvention augmenter deux fois. Donc, étant donné qu'on a une liste de critères, mais on n'a aucun chiffre et que tout s'est fait en petit comité, moi, je vais m'abstenir. Et je tiens à signaler aussi que la Chambre régionale des comptes a fait remarquer à la Ville qu'au-delà du montant des subventions financières, tout ce qui est considéré comme subvention matérielle ou mise à disposition de locaux ou de matériel, tout ça devrait aussi être recensé lors du Conseil municipal. Voilà pourquoi je m'abstiens.

M. THERAULAZ : Pour les subventions qui réduisent de 50 % ou qui montent, il faut savoir qu'on s'appuie sur les dossiers transmis, que les demandes, si elles sont de 500 €, si c'est le minimum et qu'ils répondent aux objectifs, on donne 500 €. On n'a pratiquement pas bougé les subventions avec le montant qu'on avait, quand vous dites : « A 50 %, c'est complètement faux ».

Hors micro

M. THERAULAZ : Non.

M. LAOUITI : Une subvention qui passe de 900 à 450 €, par exemple. Donc, ça fait moins 50 %.

M. THERAULAZ : Oui, c'est sûr.

M. LAOUITI : Ne me dites pas que c'est complètement faux. Ensuite, on a une association de fitness qui passe de 530 € à 3000 €.

M. THERAULAZ : Je vais vous l'expliquer.

M. LAOUITI : Non, je n'ai pas besoin d'explications. Vous donnez les critères. On ne va pas faire liste par liste, c'est obscur.

M. THERAULAZ : Non, ce n'est pas obscur du tout.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, permettez-moi de vous rappeler que pendant que vous étiez aux manettes, vous n'avez pas trouvé que c'était obscur et que rien n'a changé.

M. LAOUITI : Là c'est complètement faux, M. BATTAIL, je me porte-en-faux. Parce que lors des BM et lors des discussions avec le directeur général des services et avec la directrice de cabinet, j'ai toujours dit qu'il fallait plus de transparence ; il fallait qu'on nous mette au courant des subventions. J'ai toujours dit qu'il fallait donner un état de ce qu'on donnait en locaux qu'on prêtait. Alors, ne me dites pas à chaque fois : « Vous n'avez jamais dit ça ». Je vous l'ai dit droit dans les yeux. Après, j'avais mon rôle dans la majorité ou lorsque j'ai voté avec la majorité, mais droit dans les yeux, je vous l'ai dit. Je l'ai dit à Mme CHOULET, je l'ai dit à M. THERAULAZ, alors ne dites pas que je ne l'ai pas dit et ne dites pas que j'ai changé d'avis.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, rien ne sert de s'énerver. Ce que je vous dis simplement...

M. LAOUITI : Parce que vous mentez, ça m'énerve. Je suis désolé.

M. BATTAIL : Ce que vous avez dit publiquement puisqu'on a le droit de s'exprimer autour de la table de ce Conseil municipal, même quand on est dans la majorité. Vous savez, il n'y a rien qui empêche de s'exprimer.

M. LAOUITI : C'est vous, tout à l'heure, qui ne vouliez pas que je m'exprime.

M. BATTAIL : Vous n'avez jamais manifesté publiquement une quelconque critique. Je conçois que vous adoptiez une posture différente, et en particulier dans une période qu'on peut qualifier d'un contexte électoral. Mais je pense que vraiment, vous devriez être un petit peu plus modéré quant à vos propos.

M. LAOUITI : Seul argument, la campagne électorale, c'est vraiment que vous n'en avez aucun, M. le Maire. Je n'ai porté aucune adhésion à aucun candidat et je ne fais campagne pour personne.

M. BATTAIL : Il n'est qu'à lire ce que vous publiez sur ce que l'on appelle les réseaux sociaux. Je pense que chacun pourra se forger son opinion.

Mais en dehors de ça, M. LAOUITI, il y a une question qui est, ce que l'on a dit publiquement, ce pour quoi on a affiché des convictions. On peut évidemment reconstruire le passé, la vérité, comme on souhaite le faire. Je ne vous ai jamais entendu publiquement autour de cette table prendre une position telle que celle que vous prenez ce soir. Mais c'est votre droit le plus parfait. Simplement, vous conviendrez que pour ceux qui vous ont côtoyé précédemment, et même du temps où vous étiez dans une autre opposition, je ne vous ai jamais entendu parler de ces sujets.

Maintenant, l'incident est clos. Dominique, voilà, si tu as des éléments particuliers.

M. THERAULAZ : Je voulais d'abord m'excuser si je me suis un peu emporté parce qu'il y a vraiment un travail qui est fait par la vie associative et par les commissions. Si je reviens à Tendance Fitness, c'est parce que le club n'a pas de trésorerie. Il est en difficulté. Soit il continue à payer ses salariés et il continue l'activité ou... On a été en accord en commission pour dire : « On donne un coup de pouce au maintien de l'activité, sinon le club ferme ». Il y a un prof, il y a des animateurs. Ce n'est pas pour faciliter l'un ou l'autre. Après, on a une enveloppe qui n'est pas extensible. Donc, il y en a qui vont un peu souffrir de baisse et d'autres qui sont maintenus à leur niveau d'activité. C'est vraiment transparent. Je remercie Nathalie BEAUCHEF qui fait un gros travail pour instruire les dossiers.

M. BENOIST : C'est vrai que, au-delà des subventions qu'accorde la Ville pour les activités des diverses associations, il y a des équipements qui sont mis à disposition de ces associations. C'est vrai que c'est sans commune mesure avec les sommes que l'on peut voir d'où l'intérêt, on le voit sur l'entretien et les investissements faits sur ces équipements actuels ou à venir.

M. BATTAIL : Merci. Je confirme que ces éléments sont pris en compte au moment où la subvention est examinée. Il peut y avoir une discussion avec le club quand il s'agit d'installations sportives, mais aussi avec tous les autres quand il s'agit d'autres secteurs d'activité.

Je vous propose qu'on le mette aux voix. Y a-t-il des votes contre ?

Pardon, Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Je voulais réintervenir sur l'Académie musicale de Dammarie-les-Lys puisque l'année dernière, ils avaient eu 65 000 €, cette fois-ci, ils ont 130 000 €, ce qui est effectivement le double. Quand on voit cette somme et qu'on voit le reste, ça paraît quand même étonnant. Je suis dans la même logique par rapport à Pierre Bachelet. Je trouve que c'est beaucoup d'argent et je ne vois pas toujours les retombées. Donc, est-ce que ce serait possible qu'un jour, on ait une vraie présentation des activités de l'AMDL au sein du Conseil municipal ?

M. BATTAIL : Je vais céder la parole à Dominique MARC qui va rappeler un certain nombre d'éléments concernant l'AMDL.

Mme HALUSKA : Peut-être pas ce soir mais une autre fois.

M. MARC : Il faut battre le fer quand il est chaud. Effectivement, l'année dernière c'était 60 000 € parce que figurez-vous que l'Académie musicale étant bien gérée, on avait de l'argent de côté. Il nous avait été demandé tout simplement de diminuer notre subvention parce qu'on ne peut pas garder d'argent de côté. Qui plus est, on a eu des aides par rapport au Covid. On a monté des dossiers, on a perçu, je ne sais plus si c'est 10 ou 20 000 € ; donc on a baissé. Et naturellement cette année, on est

revenu aux 135 000 habituels puisqu'on a tapé dans nos économies. Effectivement, présenté comme ça, vous avez raison de vous poser la question, mais revenez sur les années d'avant et vous aurez le même montant.

M. BATTAIL : Autrement dit, la subvention à l'AMDL était toujours d'un montant avoisinant 130 000 €. Et l'année dernière, compte tenu de la baisse d'activité et de la trésorerie dont ils disposaient, ils ont accepté que la subvention puisse baisser. Les activités reprenant, il faut bien que ça fonctionne et on a tous les éléments sur la fréquentation, les cours proposés... pour l'examen de la subvention. Jusqu'ici, j'ai plutôt toujours eu des satisfécits quant à l'activité. Donc voilà, mais on pourra vous fournir les éléments qui concernent l'AMDL. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Demandes d'intervention ? Non ? on va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois donc trois, quatre. NPPV ? Oui, donc il y en a trois ou deux ? Il y en a deux, ne prennent pas part au vote. C'est moi qui l'avais rappelé. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver les subventions aux associations pour l'exercice 2022.

M. BATTAIL : Le point suivant concerne l'évolution de la police intercommunale. Alain SAUSSAC.

18. 2022-036 - Évolution de la police intercommunale

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire.

Pour recruter de nouveaux agents pour la police intercommunale en vue de les mettre en tout ou en partie à la disposition de l'ensemble des communes, la Communauté d'Agglomération doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le principe de ce recrutement dans les trois mois suivant la notification de la délibération communautaire. Pour votre information, à l'heure actuelle, la police des transports est composée de cinq agents et la police municipale intercommunale sera portée à 16 agents.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider :

- d'accepter le principe du recrutement des agents de la police intercommunale proposé par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine :
- d'autoriser le maire à signer ultérieurement la convention qui fixera les modalités d'organisation et de financement de la mise à disposition des agents et de leurs équipements, ainsi que tout avenant et document y afférant,
- de prendre acte que les emplois seront créés ultérieurement.

Donc, on sollicite le Conseil municipal pour cette délibération.

M. BATTAIL : Merci, Alain. Est-ce qu'il y a des questions ? Demandes d'intervention ?

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Oui. Je me demande pourquoi on vote les trois en même temps. Il me semble que ça serait mieux de voter le premier, d'accepter le principe de recrutement et qu'après la convention, on puisse la voir et qu'on puisse en discuter.

Hors micro

Mme HALUSKA : Si parce qu'on autorise le Maire à signer ultérieurement la convention qui fixera les modalités d'organisation. Donc du coup...

M. SAUSSAC : On reviendra vers vous.

Mme HALUSKA : Ce n'est pas sûr. Ce n'est pas ce que je comprends quand je lis.

M. BATTAIL : Il est évident que c'est compliqué cette affaire. Moi, ce que je redoute surtout, c'est qu'un jour on se retrouve dans la situation qu'on a connue pour la DMSI. Mais pour l'instant, nous en sommes à ce stade-là donc, on ne peut pas empêcher de faire pour voir. Ensuite, évidemment, on reviendra vers vous pour vous reparler de cette question.

Alain.

M. SAUSSAC : En ce moment, tous les adjoints et les élus concernés par la sécurité, on se réunit une fois par mois. Il y a plusieurs points qui sont très complexes, comme l'a dit M. le Maire. Une fois qu'on aura finalisé les mises à disposition, on reviendra vers vous et ce sera soumis au vote. Mais à l'heure actuelle, on avance et je le redis, c'est extrêmement complexe parce qu'il y a des questions de coût, d'organisation, de sectorisation.

M. BATTAIL : M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Il existe déjà une police intercommunale des transports. Il existe une police municipale. Il existe une police municipale dans plusieurs communes de l'agglomération. Et là, on nous demande de voter pour que l'agglomération recrute des policiers pour une police intercommunale dont on ne sait pas où elle va intervenir ? De quelle manière elle va intervenir ? Pour qui elle va intervenir ? Je crois que soit on multiplie les postes ou on les confond, soit on vote pour des choses qu'on ne sait même pas ce qu'ils vont faire là. C'est quelque chose à laquelle je ne peux pas adhérer. C'est flou. Comme disait la grand-mère de Martine AUBRY : « Lorsque c'est flou, il y a un loup ». C'est pour ça que je vais voter contre tant que ce n'est pas clair. Et en plus avoir une police à la fois intercommunale, municipale, police, à l'intérieur des transports, bientôt on va avoir une police des poubelles et une police pour Saint-Fargeau, une police pour... je ne comprends plus rien. Tant que ce n'est pas clair, moi je voterai contre.

M. SAUSSAC : Là, on vous demande que la Communauté d'Agglomération puisse recruter des fonctionnaires. J'ai précisé qu'il y a déjà 5 fonctionnaires à la police des transports. Ils vont recruter pour arriver à 16. A partir de là, il faut savoir qu'il y a des communes, parmi les 20 de la CAMVS qui n'ont pas les moyens d'avoir une police municipale. Et le rôle de cette police intercommunale, ce sera justement de se mettre à disposition de ces communes. Donc, je ne vais pas rentrer dans les détails parce que, comme je vous l'ai dit, on avance. Là, pour l'instant, on demande seulement la possibilité pour la CAMVS de recruter.

Hors micro

M. SAUSSAC : Vous êtes contre, il n'y a aucun problème.

M. BATTAIL : M. BENOIST.

M. BENOIST : Nous, nous serons contre aussi, mais c'est dans la délibération, il est indiqué que « le Président pendra au titre », ce sera « prendra », parce que comme il y a un loup...

M. BATTAIL : Ça fait longtemps qu'on ne pend plus les loups, mais bon, ça pourrait revenir. Je l'ai dit plusieurs fois, je suis réservé sur le principe, mais force est de constater qu'il y a des missions qu'on peut assurer en commun. Force est de constater aussi le désengagement de la police nationale ou son éloignement du fait de sa spécialisation dans certains secteurs. Ensuite, ils s'éloignent du terrain parce qu'ils se regroupent à certains endroits et en particulier, sur Melun puisque c'est le lieu central de la plupart des activités de police.

Donc, on sait qu'on a des missions à assurer avec notre police municipale qui fait déjà un certain nombre de choses, mais il y a par exemple la question de certaines soirées, des week-ends où on a aussi une demande. Donc, ce qui est envisagé c'est de pouvoir mutualiser un service commun de police qui intervienne dans des

horaires qui conviennent à certaines communes. Et puis, il y a d'autres communes, des plus petites communes qui ont dit : « Nous, on n'a pas du tout de police municipale et on souhaiterait avoir une police qui intervienne dans la journée, parce que l'on connaît aussi des incivilités, des problèmes de stationnement ... ».

Il faut essayer de faire la synthèse à l'échelon intercommunal. Il est évident qu'on sera vigilant sur le service qui pourra être assuré pour la ville de Dammarie-lès-Lys. Et puis, j'ajouterai qu'il y a une dimension supplémentaire, c'est que quand on a à gérer notre effectif de police municipale, il faut tenir compte aussi de la façon dont ils ont l'habitude de fonctionner, des objectifs que nous leur avons fixés et qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux de la police de Melun, de la police de Vaux-le-Pénil ou de la police de Pringy Saint-Fargeau-Ponthierry.

Il y a un objectif ultime qui pourrait être de dire : « Au fond, ayons exclusivement une police intercommunale », sauf qu'on doit traiter des habitudes, des modalités de fonctionnement et des objectifs des uns et des autres, et une nouvelle fois, ils ne sont pas exactement les mêmes. Donc, ce qu'a dit Alain, il faut d'abord essayer de faire comprendre aux uns et aux autres la façon dont tout cela fonctionne, et qu'on puisse estimer y trouver un service supplémentaire. J'y vois un plus potentiel, mais je reste réservé jusqu'à ce qu'on nous présente les modalités exactes de fonctionnement et ce que la Ville pourrait obtenir. On a des sujets qui sont compliqués. Il y a l'utilisation, par exemple, de nos espaces de loisirs en face des terrains de foot pendant le week-end. Pour ceux qui y vont en période estivale ou fin de printemps, on a des occupations qui sont parfaitement anormales et pour lesquelles on n'arrive pas, du fait de l'effectif que l'on a, à mobiliser suffisamment d'agents et pour lesquelles, quand on s'adresse à la police nationale, on n'obtient pas grand-chose, parce qu'ils ont d'autres choses à faire. Il faut quand même se rappeler qu'on a, à population équivalente, je crois que c'est six fois moins d'effectifs de police nationale, par exemple, qu'à Paris,. Ne me demandez pas pourquoi. Il y a forcément quelque part des gens qui se sont occupés de décider ça, ce n'est pas nous qui l'avons fait.

Alors, petit à petit, on prend des mesures. C'est pour ça qu'on a une police communale qui assure un certain nombre de missions que n'assure plus la nationale. Par exemple, il y a quelque chose qu'on voit relativement peu, c'est l'enlèvement des épaves. Ça, c'est quelque chose qui est totalement dévolu maintenant à la police municipale, qui était avant géré par la nationale. Ça ne veut pas dire pour autant qu'on n'a pas une attitude prudente vis-à-vis de ce qui nous est proposé, mais pour savoir exactement ce qui nous est proposé, il faut avancer. Donc voilà, il faut donner cette autorisation-là. Voilà où on en est.

Mme HALUSKA : Excusez-moi, parce que si on vote contre ou abstention, ça veut dire qu'on pourra quand même dans un deuxième temps parler de la convention, la logique est un peu compliquée.

M. BATTAIL : Ce n'est pas parce que vous voteriez contre que lorsqu'on aura d'autres éléments d'information, on vous dira de sortir de la salle... On vous donnera les éléments d'information qu'on aura à ce moment-là, l'idée étant d'essayer de prendre la meilleure ou la moins mauvaise des décisions.

Bien, on va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Alors, j'en vois un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf. Neuf ? Voilà.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

- D'adopter l'évolution de la police intercommunale.

19.2022-037 - Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du réseau de chauffage urbain de Dammarie-lès-Lys

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est Ali KAMECHE qui nous le rapporte et ça concerne le chauffage urbain et l'examen de toutes les observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Ile-de-France sur la gestion du réseau de chauffage urbain de Dammarie-lès-Lys.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la géothermie sur la ville de Dammarie-lès-Lys, dès fin 2016, la Chambre Régionale des Comptes a mené une enquête sur le chauffage urbain de juin 2019 à mars 2020. Dans son rapport présenté à l'assemblée délibérante le 8 avril 2021, trois recommandations avaient été formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Elle exigeait, d'une part, des délégataires et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage une présentation des résultats des contrôles réglementaires permettant de s'assurer du respect des valeurs limites de rejet des polluants fixées par l'arrêté préfectoral du 22 mars 2017.

Dans la note de réponse à la Chambre Régionale des Comptes, Géodalys et le cabinet proposent une réponse avec les graphes. Ensuite, elle exigeait du délégataire le compte détaillé de la gestion des quotas de dioxyde de carbone (CO₂).

Une réponse a aussi été faite, cependant, il y a quand même une interrogation sur ce qui est attendu par la CRC. Donc, là, on pose une question, mais il y a eu un certain nombre de réponses qui étaient présentes dans le compte rendu technique et dans l'annexe.

Enfin, la CRC a recommandé de mettre en place le fonds de précarité énergétique. Le compte a été créé en 2018 lors du démarrage du contrat et va être alimenté par la vente de la cogénération. Le compte d'épargne n'était pas intitulé « Précarité énergétique » dans les rapports annuels, il le sera dans le rapport 2021. Géodalys a répondu par un courrier le 17 février 2022. En outre, Géodalys a réalisé des actions de sensibilisation aux économies d'énergie à destination du grand public et le rappelle dans son courrier.

Donc, la Ville de Dammarie-lès-Lys doit informer dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observation définitive à l'assemblée délibérante les actions entreprises à la suite des observations définitives de la CRC.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- de décider, de prendre acte du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes, présenté tel que joint à la présente délibération,
- et d'autoriser le Maire à communiquer à la Chambre Régionale des Comptes ledit rapport.

M. BATTAIL : Merci, Ali. Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, en commission, j'avais demandé quel était l'intitulé de ce compte auparavant et on m'avait répondu qu'on me le donnerait lors du Conseil.

M. KAMECHE : En fait, le compte a bien été créé, a priori le compte 60, c'est ça ?

M. BENOIST : Oui, c'était celui-là.

M. KAMECHE : Le compte 60 n'existe pas dans la comptabilité privée, mais il a été créé a priori par Géodalys.

M. BENOIST : Le compte 60 n'existe pas ?

M. KAMECHE : Oui, de la comptabilité privée de Géodalys, pas de la commune, pardon. Donc, il a été créé pour le compte de précarité.

M. BATTAIL : Il n'avait pas de nom puisqu'il n'existait pas, je suppose.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demande d'intervention ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? C'est juste prendre acte du rapport de suivi. Oui, c'est vrai. Nous avons pris acte de ce rapport. Merci, Ali.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- Du rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du réseau de chauffage urbain de Dammarie-lès-Lys.

20. 2022-038 – Mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme de Dammarie-lès-Lys

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est la mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme de Dammarie-lès-Lys. C'est Paulo PAIXAO.

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Oui, merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dammarie-lès-Lys a engagé par arrêté du Maire n° 2022-002 en date du 11 mars 2022, une modification simplifiée n° 3 du PLU (Plan local d'urbanisme) approuvé en 2005.

Cette modification simplifiée a pour objet l'ajustement des règles écrites du règlement ainsi que la création d'un nouveau sous-secteur en zone UXd, zone d'activités éparées à vocation d'accueil de structures intercommunales, telles que déchèteries et stations d'épuration, en vue d'implanter un projet d'intérêt général, une unité de méthanisation territoriale, rue de Seine.

Ce projet répond à plusieurs objectifs et défis, notamment :

- la transition énergétique en proposant une énergie renouvelable issue de l'économie circulaire, permettant la réduction des gaz à effet de serre en se substituant au gaz naturel.
- le développement de l'agroécologie favorisant la redynamisation économique du territoire.

Le projet de modification simplifiée consiste dans la création d'un sous-secteur UXd1 correspondant au futur site de l'unité de méthanisation située rue de Seine, dans la friche industrielle aujourd'hui désaffectée.

- Ux7 : implantation des constructions par rapport aux limites séparatives,

- Ux8 : implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété,
- Ux10 : règles des hauteurs,
- Ux11 : aspect extérieur,
- et Ux12 : stationnement.

Pour les règles UX7, 8 et 10, les modifications réglementaires portent uniquement sur les zones UXd1 et uniquement pour les ouvrages techniques strictement nécessaires au fonctionnement de l'industrie, afin d'assouplir les règles de recul par rapport aux limites séparatives, la règle de distance entre deux constructions et la règle de la hauteur très ponctuellement.

Pour la règle UX11, il s'agit de permettre un assouplissement afin d'autoriser les constructions en béton non peint, dès lors qu'il s'agit d'ouvrage technique lié à l'industrie ainsi que de déroger aux nuanciers des couleurs mises en place par la Ville.

Pour l'article UX12, la modification consiste à préciser que les règles de stationnement doivent correspondre aux besoins des constructions, des installations ou des aménagements admis dans la zone selon les règles fixées pour chaque catégorie de construction.

Pour le sous-secteur UXd1, il sera possible d'adapter le nombre de places de stationnement au besoin de la construction ou de l'équipement. Ces besoins devront faire l'objet d'une justification.

L'ensemble de ces adaptations relève d'une procédure de modification et peuvent être engagées selon la forme simplifiée qui relève de l'initiative du Maire, conformément à l'arrêté en date 11 mars 2022.

Il revient, en revanche, au Conseil municipal de fixer les modalités de mise à disposition du dossier présentant le projet de modification simplifiée du PLU. Cette mise à disposition du dossier doit se faire pendant un mois avec l'ouverture d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Cette mise à disposition se fera donc, du 30 mai 2022 au 1^{er} juillet 2022 inclus.

Le dossier pourra être consulté au service d'urbanisme situé au centre administratif, aux heures d'ouverture au public. Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la ville. Les observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : mairie-dammarie-les-lys ; ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr.

Ces dispositions seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Enfin, cette procédure qui intervient sur le PLU 2005 n'interfère pas avec la procédure de révision du PLU qui est en cours.

Donc, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- de décider que le dossier de projet de modification simplifiée n° 3 est consultable du 30 mai 2022 au 1^{er} juillet 2022 inclus,
- que cette mise à disposition est faite au service d'urbanisme situé au centre administratif, aux jours et aux heures d'ouverture au public,

que le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la ville de Dammarie. Les observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse de la Ville ou par courrier électronique, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Donc, à l'issue de cette mise à disposition, le bilan sera dressé et présenté devant le Conseil municipal sur le projet éventuel modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce projet de modification simplifiée du PLU.

La présente délibération sera notifiée au Préfet. Elle sera affichée pendant un mois, en Mairie.

Un avis de mise à disposition du dossier sera porté à connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Voilà pour la procédure.

M. BATTAIL : Merci, Paulo. Y a-t-il des questions ?

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, plusieurs petites questions : savoir si avec cette modification simplifiée, le périmètre restait identique à celui qui avait été adopté avec le PLU de 2018, savoir si ce retard ne posait pas de souci avec les partenaires, avec les tiers en matière de financement en particulier.

Il y a une chose qui m'interroge, c'est ce double méthaniseur qui prend à la fois les boues de la station d'épuration et puis des intrants agricoles et des biodéchets. C'est ce qui nous avait été indiqué par M. JULIEN. Et dans le même temps, si on va payer une teom un peu plus élevée, c'est parce qu'il y a un investissement sur une nouvelle unité de traitement des biodéchets sur l'unité de valorisation de

l'énergie sur Vaux-le-Pénil. Donc, je voulais savoir s'il n'allait pas y avoir une compétition sur ce sujet-là.

Et puis un dernier petit point, à proximité, il y a un agriculteur *a priori* qui a acheté un terrain, donc savoir si ça avait un lien ou pas.

M. BATTAIL : Oui, vas-y, Paulo. Oui, bien sûr.

M. PAIXAO : Sur le fonctionnement de ce projet, concernant le périmètre, on se base essentiellement sur le périmètre du PLU 2005, donc on se base non pas sur le plan de zonage de 2018, mais le plan de zonage 2005. Donc, on reste sur cette emprise-là, parce que l'emprise en violet, c'est sur la convention.

M. BENOIST : Du coup, les quelques habitations qui sont en proximité ne se retrouvent pas impliquées par cette modification.

M. PAIXAO : Il y a quand même sur ce périmètre une bande, le long de la voie de chemin de fer, entre la rue de Seine et la voie de chemin de fer, donc il y a quelques petites habitations. Mais en l'occurrence, aujourd'hui, le projet traite simplement le site qui est affecté à l'usine.

M. BENOIST : Donc, il n'y aura pas d'incidence sur les...

M. PAIXAO : Sur les maisons.

M. BENOIST : D'accord. Merci.

M. BATTAIL : Pour ce qui touche au projet lui-même, il se trouve que j'étais avec Pierre-YVROUD ce matin pour d'autres raisons. Il m'a assuré que les financements commençaient à arriver comme prévu.

Pour ce qui va être traité dans le méthaniseur – c'est un double méthaniseur, comme vous l'avez rappelé – une partie est effectivement dédiée aux déchets de la station d'épuration à côté et l'autre partie est destinée au traitement des biodéchets pour en obtenir du gaz. Ce n'est pas antinomique pour autant. Avec un point de collecte qui pourrait se faire à un autre endroit. Tout ça est encore en réflexion pour avoir les surfaces qui conviennent et pour les gérer le mieux possible étant entendu que l'idée, c'est qu'il y ait le moins de camions possible. La production de biogaz est intéressante.

Sur le dernier sujet, c'est peut-être un agriculteur, mais c'est aussi quelqu'un qui fait partie de la communauté des gens du voyage. Donc, c'est pour ça qu'on a pris certaines dispositions pour que ça ne vienne pas gêner le projet. Très vraisemblablement à terme cette emprise foncière appartiendra à Bi-Métha plutôt que de rester propriété de la Ville. Tout n'est pas encore finalisé. Je ne suis pas

certain par ailleurs qu'on était promis à une grande culture à cet endroit-là. C'est pour ça qu'on a été amené à préempter.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? J'en vois un, deux, trois, quatre, cinq. Je n'en vois pas d'autres. Y a-t-il des abstentions ? Donc, trois, quatre. NPPV ? Non ? Je vous remercie.

On reviendra vers vous avec Fabrice JULIEN dès qu'il aura avancé sur un certain nombre de sujets pour reparrer de ce projet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- D'approuver la mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme de Dammarie-lès-Lys.

21.2022-039 – Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 – Travaux d'accessibilité et de sécurisation des groupes scolaires M. de Seynes, P. Doumer et F. de Tessan

M. BATTAIL : On va passer au point suivant, qui est une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qu'on destinerait aux travaux d'accessibilité et de sécurisation de groupes scolaires. Patricia CHARRETIER.

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour 2022. Il s'agit de travaux d'accessibilité et de sécurisation des groupes scolaires Maurice de Seynes, Paul Doumer et François Tessan.

Pour l'année 2022, la Ville sollicite l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local à plusieurs titres concernant les travaux suivants :

Sur le groupe scolaire Maurice de Seynes, il s'agit de travaux de sécurisation. Ils consisteront dans :

- la mise en place de caméras, de détecteurs et d'alarmes anti-intrusion, de plusieurs contrôles d'accès par badge,
- l'installation d'une borne escamotable, d'un vidéophone, d'un plan particulier de mise en sureté et d'une grille de clôture.

Pour les groupes scolaires Maurice de Seynes, Paul Doumer et François Tesson, il s'agit de travaux d'accessibilité. Ils consisteront dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) à poursuivre les travaux de réaménagement intérieur, comme les sanitaires PMR, la création d'une rampe PMR, la mise en place de bandes de guidage podotactiles, la signalisation contrastée, des poignées de porte type « béquille », la mise en conformité SSI, l'installation d'un élévateur sur le groupe scolaire Paul Doumer et d'autres travaux.

L'enveloppe prévisionnelle pour ces opérations est estimée à 631 322 € hors taxes, soit 817 586 € TTC, qui intègrent les coûts d'études, la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Ces travaux sont prévus à partir de juillet 2022. Ces dépenses sont inscrites au budget investissement 2022 et il est demandé à l'Etat une participation maximale pour cette opération.

Il est donc proposé au Conseil municipal

- d'approuver ce projet de travaux de sécurisation sur le site Maurice de Seynes, de travaux de mise aux normes de l'accessibilité des trois groupes scolaires (Maurice de Seynes, Paul Doumer et François de Tesson),
- et de solliciter en tant que maître d'ouvrage des demandes de subventions les plus élevées possible pour la réalisation de ces programmes.

M. BATTAIL : Merci, Patricia. Est-ce qu'il y a des questions ou interventions ?
M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, on a regretté en commission qu'une fois de plus, on ait deux délibérations pour des choses, alors même si techniquement, elles sont apparentées, mais derrière les demandes de subvention, il y a des réalisations différentes et de natures très différentes. Donc, en l'occurrence, on peut être pour les travaux d'accessibilité et contre les travaux dits de sécurisation. D'autant plus que derrière ces travaux de sécurisation, on voit une tendance parce qu'il se trouve que le groupe de Seynes, c'est aussi le groupe qui doit se passer de gardien depuis le début de l'année et qui rencontre des difficultés au quotidien à cause de cette absence de gardien. Alors, j'aimerais qu'on me dise le contraire, mais ça pourrait augurer d'un nouveau modèle, d'une nouvelle conception de la gestion des groupes scolaires sur la commune. Donc, on votera contre.

M. LAOUTI : Pour appuyer les propos de M. SEGERER, les représentants des parents d'élèves et les directions du groupe scolaire de Tesson m'ont fait savoir que le gardien qui a décidé lui aussi – ça revient à mes propos du début – de quitter la collectivité n'est pas remplacé et apparemment, d'après la Ville, ne sera pas remplacé.

M. BATTAIL : Oui, Patricia.

Mme CHARRETIER : Ce que je voudrais répondre, c'est que là, en l'occurrence, l'histoire du gardien, ce n'est pas du tout le sujet. Là, on est vraiment sur une demande de subvention avec un protocole pour la demande à la préfecture et qui explique – j'ai la note là, sous les yeux – que c'est un global de demandes et qu'on ne fait pas de distinction sur le type des demandes. On se base sur le protocole qui nous a été transmis par la préfecture.

M. LAOUITI : Vous faites les mêmes réponses qu'on fait aux parents d'élèves, c'est-à-dire : « Circulez, il n'y a rien à voir concernant les gardiens ».

M. BATTAIL : On va devoir faire la même réponse : Donc, non, je veux dire, M. LAOUITI, une nouvelle fois, vous connaissez le contexte difficile dans lequel vont évoluer toutes les collectivités territoriales. Ce n'est pas particulier à Dammarie-lès-Lys. Si on ne se pose pas la question à tous les niveaux de comment on peut faire, quelles sont les solutions qui peuvent être mises en place, et si on ne pose pas de manière corolaire la réponse que l'on peut apporter du point de vue des subventions, je pense qu'à ce moment-là, on ne fait pas son travail. Si la seule réponse qu'on apporte, c'est « Il faut que tout bouge pour que rien ne change ou que rien ne change pour que tout bouge », il ne va pas se passer grand-chose et on sera dans des difficultés qui deviendront progressivement incommensurables. Donc, là, on réfléchit à cette question des gardiens d'école qui ont des missions diverses, variées d'ailleurs suivant les groupes scolaires. On est en train de réfléchir à ces questions, mais on ne peut pas admettre à quelque niveau que ce soit de la gestion municipale de se dire : « On ne peut pas essayer de remettre en question un certain nombre de modalités de fonctionnement ». Après, que des gens en aient l'appréhension, que des gens soient arc-boutés sur un certain nombre de choses. J'ai même entendu dire que certains avaient dit : « Je ne vais pas m'occuper du courrier », j'ai entendu ça. J'hallucine et je dis simplement, en réponse à ça, que toute ma vie, du temps où j'étais actif, j'ai été chercher le courrier dans la boîte aux lettres – Clinique vétérinaire du Lys – et je faisais moi-même la répartition pour l'autre activité qui était installée sur le site. Je n'avais pas de factotum pour faire ça. Donc, je dis simplement si on ne se pose pas un certain nombre de questions, on se met en situation de blocage. Alors, on peut chercher à bloquer par principe, ou on peut chercher des solutions. On est en train d'en trouver. Il y en a qui seront proposées et ça ne préjuge pas de ce qui concerne les gardiens d'école. Mais c'est légitime qu'on puisse se poser ce type de question, au regard de l'ensemble des dépenses auxquelles nous aurons à faire face. Il va forcément falloir à ressource égale et constante – et je n'ai pas entendu dire qu'elles allaient changer – qu'on optimise un certain nombre de moyens. Une nouvelle fois, ce que je souhaiterais plutôt entendre, c'est des solutions potentielles qui pourraient être proposées plutôt que de dire d'emblée, c'est absolument impossible. Il y a déjà des groupes

scolaires qui n'ont pas de gardien. Et je n'ai pas entendu dire que ces groupes scolaires dysfonctionnaient totalement. Donc, pardonnez-moi, nous essayons de nous poser la question et puis nous verrons bien.

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Donc, je me demandais, est-ce que les conseils d'école de ces établissements sont concernés par les différents travaux que vous avez proposés, à savoir les grilles de l'école Maurice de Seynes, par exemple ?

M. BATTAIL : Je vous en prie.

Mme DOMENECH : Bon, voilà, il se trouve que par ailleurs, je suis directrice de l'école Maurice de Seynes donc, effectivement, je sais très bien que ça n'a pas du tout été évoqué. Je voudrais juste quand même vous répondre par rapport au courrier parce que là, vraiment, c'est une question qui a été posée en conseil d'école de manière générale sur la question du manque de gardien. La question du courrier postal n'était pas relative au fait que je ne puisse pas me déplacer jusqu'à la boîte aux lettres, puisqu'en l'occurrence, je pense que ça a fait référence à quelque chose qui a pu être énoncé, c'est qu'il y a dans le groupe scolaire deux écoles maternelles. Je vous assure que ma charge de travail est tout à fait conséquente et qu'en effet, ce n'est pas mon rôle d'aller porter le courrier aux collègues de l'école maternelle, mais c'est anecdotique, dit comme ça. Le problème, ce n'est pas une anecdote, c'est l'enfilade de tâches, la mosaïque de tâches que ça représente, le manque de gardien. Après, de toute façon, il y a sans doute un désaccord de fond, je pense, dans votre appréhension et celle que nous pouvons avoir, sur la réorganisation du travail, c'est-à-dire que vous dites qu'il ne dysfonctionne pas. Si, il y a des choses qui dysfonctionnent, il y a des choses qui ont été énoncées par les représentants de parents d'élèves, par les différents acteurs de l'école, les enseignants, moi-même, etc., oui. La redistribution des tâches, un peu comme ça, fait qu'évidemment, il y a des choses qui sont un peu tenues, mais c'est très compliqué, ce n'est pas fluide du tout. On manque d'interlocuteurs. Je vous assure, ce n'est pas du tout, en l'occurrence, une position de principe, c'est une réalité vécue au quotidien.

M. BATTAIL : Je ne doute pas que ce ne sera pas une position de principe. Il y a des tâches qui sont parfaitement assumées par les équipes qui sont chargées de l'entretien. Nous, on a constaté ce que faisait réellement – et au moins à certains endroits, peut-être pas dans votre groupe scolaire – un certain nombre de gardiens. Il y a des missions où ça peut doubler. Donc, l'idée, c'est de trouver un bon fonctionnement. On revoit toutes les tâches, et elles ne sont d'ailleurs pas les mêmes suivant les groupes scolaires. On les analyse puis on voit comment on peut apporter des réponses. Je ne vois pas ce qu'il y a d'illégitime à ça puisque c'est la partie dont nous sommes chargés. Que l'Education nationale confie peut-être des missions qui sont de plus en plus importantes aux directeurs d'école au regard de

ce qu'ils avaient à faire par le passé, je peux en convenir, mais je n'en suis pas responsable. Moi je me concentre sur ce qui est notre partie à nous. Ça me semble légitime de le faire, que ce soit dans ce secteur-là ou dans d'autres secteurs. Donc, actuellement, nous analysons les missions et puis nous proposerons des solutions. Je vous assure qu'il peut y en avoir contrairement à l'impression qu'on peut avoir de prime abord.

Si vous avez des éléments particuliers à faire remonter en fonction de tel ou tel groupe scolaire, c'est le moment de le faire pour qu'on puisse analyser tout ça. Mais une nouvelle fois, des groupes scolaires fonctionnent sans gardien. Pour autant, on ne m'a pas évoqué de catastrophes. Je vous en prie.

Mme DOMENECH : D'abord, il n'y a pas tant de groupes scolaires qui fonctionnent sans gardien, ce qui constitue une iniquité, selon moi. En fait, vous savez, ce qu'on remarque vraiment, c'est que beaucoup de choses reposent sur la bonne volonté des gens, mais la bonne volonté des gens, ce n'est pas une fiche de poste, ce n'est pas une fiche de missions. A un moment donné, on peut dire : « D'accord, je rends service », etc., mais au bout d'un moment, ce n'est plus possible. Il y a une confusion de ce qui relève véritablement des missions des uns et des autres, et de ce qui est à un moment donné pas forcément acceptable. Donc, les choses fonctionnent parce qu'on accueille des élèves, on a envie que les choses tiennent, mais parfois à quel prix ? Je ne confonds pas mes tâches de directrice Education nationale et un fonctionnement global dans l'école. Je veux dire, un groupe scolaire, c'est énorme, rien que pour l'école de Seynes, il y a 340 élèves, déjà, il y a beaucoup d'adultes, etc.

Il y a tout un tas de situations, moi j'en ai fait remonter, il y a des choses qui ont été exprimées. Il se trouve que j'ai eu aussi Mme CHARRETIER au téléphone à un moment donné, il y a des situations de porte-à-faux réelles. C'est-à-dire que certains agents à qui justement des missions ont été confiées un peu parce qu'on finit par rendre service. Finalement, ça devient des missions pour des personnes qui n'ont pas forcément le statut adéquat et vis-à-vis des autres agents, je peux vous assurer que ça génère des conflits, des tensions. Encore une fois, le manque d'interlocuteurs se fait sentir. Un gardien, il permet aussi qu'il se passe plein de choses sans drame. Vous avez quand même donné aussi une raison de fonds, vous dites : « bon, les communes – pas seulement la nôtre – doivent faire des économies » parce que c'est ça derrière, on n'aura pas suffisamment d'argent pour une masse salariale telle qu'elle est actuellement. Donc, la feuille de route qui est donnée au service, finalement, c'est de dire comment on peut diminuer cette masse salariale pour faire des économies, donc c'est une réorganisation du travail. Après, je comprends, vous cherchez des arguments pour abonder dans ce sens parce que vous estimez qu'il n'y a pas d'autres solutions. Mais croyez-moi, je pense qu'au quotidien il y a des agents qui justement ne s'expriment pas forcément.

Vous parliez des syndicats tout à l'heure. Pour le coup, je vous rejoins complètement, je trouve que ce sont des instances particulièrement appropriées pour discuter de toutes ces questions professionnelles, mais il se trouve que contrairement à certaines époques qu'a pu connaître la Ville, il y a moins d'agents qui se tournent vers les syndicats. Ce n'est pas de votre faute à vous directement, ça, c'est évident. Mais bon, ça signifie quand même que des agents peuvent être en souffrance, des salariés peuvent être en souffrance et pas forcément l'exprimer auprès des instances qui pourraient accueillir cette parole de façon profitable.

M. BATTAIL : Madame, j'ai voulu dire aussi une chose, c'est que lorsque l'on regarde les fiches de poste des gardiens d'école, puisque c'est ainsi qu'on les appelle, et qu'on regarde ce qu'on leur demande parfois, que ce soit les directeurs d'école, que ce soit les enseignants, que ce soit les personnes qui se trouvent à leur contact, on est très loin de la fiche de poste telle qu'elle a été définie. Alors, j'entends bien et je suis d'accord avec vous, que la proximité fait que quand on sait faire et qu'on peut rendre service, on le fait. Ça se fait au fil du temps, ça se fait par affinité, ça se fait à certains endroits, ça ne se fait pas à d'autres. Vous parlez d'équité, il faut aussi y remettre un peu d'ordre. C'est ce que l'on est en train de faire. Il y a d'ores et déjà des gens qui ont proposé des solutions parmi les personnels eux-mêmes, donc on les examine. Je conçois que tout changement nécessite une adaptation, mais je conçois aussi que dans certains cas, les changements sont possibles aussi et même qu'il faut parfois des manières différentes de fonctionner. Quand j'ai entendu qu'il fallait que ce soit le gardien d'école qui se fasse le relais des petits travaux alors qu'on a un agent qui est qualifié pour ça, je ne vois pas pourquoi on a besoin d'un intermédiaire. Si quelqu'un constate quelque chose, il prend contact avec le service technique. Dans la plupart des cas, ce sont des équipes techniques volantes ou pas qui sont mobilisées pour les faire. Moi, je ne vois pas de ce qu'il y a de problématique là-dedans.

M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est vrai qu'un gardien, c'est quand même important, parce qu'on assiste parfois à des intrusions aussi en journée et un gardien peut prévenir ce type d'intrusion.

Nous, ce qu'on aurait aussi aimé, puisque vous êtes capable de mettre une enveloppe prévisionnelle détaillée à l'euro près, que ces deux travaux, on puisse différencier financièrement l'estimation de ces coûts pour se donner aussi une idée un peu plus précise plutôt que de voir cette enveloppe globale.

M. BATTAIL : Il y a une question de date, vous n'êtes pas sans le savoir. On demande des subventions à un moment et pas à un autre ou sinon ça s'en va ailleurs. Il se trouve que l'année dernière, on n'a pas pu bénéficier de la DSIL donc,

on s'est attaché à produire des dossiers qui pouvaient entrer dans le cadre de ce qui était demandé. Voilà pourquoi on fait comme ça, mais une nouvelle fois, vous avez la liberté de voter contre. Moi, je n'ai pas d'état d'âme avec ça. Ça ne me posera pas de problèmes et on enregistrera vos votes bien entendu.

M. BENOIST : parce que pour le coup, c'est vrai qu'on aurait aimé avoir un pourcentage estimé de ces travaux en fonction de l'enveloppe globale. Si les travaux d'accessibilité, c'est 20 % de l'enveloppe estimée ou 80 %.

M. BATTAIL : Ecoutez, on va déjà s'occuper de demander les subventions, après, on verra bien ce qu'on en fait dans le cadre de ce qui a été prévu. Parce qu'une nouvelle fois, ce n'est pas sûr qu'on soit exaucé, vous le savez bien ; en matière de DSIL.

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Le problème, c'est que tel que la délibération est écrite, c'est qu'on ne peut pas être contre une demande de subvention. Ça, c'est vraiment impossible en tant qu'élus, non, mais par rapport aux écoles. Mais c'est vrai que la façon dont c'est écrit, moi je pense que la partie sécurité me gêne un peu. Je trouve que ça pose vraiment des problèmes.

M. BATTAIL : D'avoir des contrôles d'accès sur les groupes scolaires ?

Mme HALUSKA : Pas des contrôles d'accès, des grilles, ce qui n'est pas du tout la même chose. Je ne parle pas de contrôle d'accès, M. BATTAIL. Je pense que M. BENOIST a bien posé le problème. L'humain, aujourd'hui, c'est aussi important pour la prévention que des murs et des grilles. Voilà ce que je veux dire.

M. BATTAIL : Très bien. C'est une observation qui est notée. Maintenant, on va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Donc, j'en vois huit. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

- D'approuver la demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 – Travaux d'accessibilité et de sécurisation des groupes scolaires M. de Seynes, P. Doumer et F. de Tissan

22.2022-040 – Demande de subventions auprès de l'État au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022 – Travaux d'accessibilité et de sécurisation des groupes scolaires Maurice de Seynes et Paul Doumer

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est toujours Patricia. C'est pour la DPV. C'est la dotation Politique de la Ville. C'est la 40.

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : Il s'agit d'une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation Politique de la Ville pour 2022. Donc, il s'agit de travaux d'accessibilité et de sécurisation des groupes scolaires Maurice de Seynes et Paul Doumer.

La Ville sollicite l'Etat au titre de la dotation Politique de la Ville pour cette année 2022 à plusieurs titres concernant les travaux suivants :

Pour le groupe Maurice de Seynes et Paul Doumer, il s'agit de travaux d'accessibilité. Ils consisteront dans le cadre de l'Ad'AP à poursuivre les travaux de réaménagement intérieur, donc toujours, sanitaires PMR, création d'une rampe PMR, mise en place de bandes de guidage podotactiles, signalisation contrastée, poignées de porte type « béquille », mise en conformité SSI, etc.

Des travaux de sécurisation du groupe Maurice de Seynes, ce sont les mêmes travaux que tout à l'heure, donc je ne vais pas les redire, avec notre fameuse grille à la fin.

La Ville de Dammarie-lès-Lys sollicite l'Etat au titre de la dotation Politique de la Ville pour cette année 2022, ce programme de travaux, étant susceptible de bénéficier de subventions. Ces dépenses sont inscrites au budget d'investissement et il est demandé à l'Etat une participation maximale de 80 % pour cette opération. Ces travaux sont prévus pour démarrer à partir de juillet 2022.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet de travaux d'accessibilité sur Maurice de Seynes et Paul Doumer et des travaux de sécurisation pour Maurice Seynes.

M. BATTAIL : Merci. Questions, observations ? Au fond, c'est la même chose.

Mme CHARRETIER : Non, j'ai oublié deux petites...

Donc, de solliciter en tant que maître d'ouvrage une demande de subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces programmes.

M. BATTAIL : Vous voyez, c'est la subvention la plus élevée possible donc, on n'est pas encore dans le domaine de la précision en la matière.

Est-ce qu'il y a... Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Oui, je voulais remercier les élus qui nous ont invités à la commission accessibilité qu'on a trouvé relativement intéressante.

(intervention hors micro)

Mme HALUSKA : Non, on n'a pas voté, mais ayant participé à la commission, je trouve que c'était une commission ouverte et intéressante.

M. BATTAIL : Là, on est sur la 40...

Mme HALUSKA : J'ai tellement envie de partir.

M. BATTAIL : Je comprends que vous soyez pressé, mais la commission c'est la 41. Donc, pour le point 40, y a-t-il des votes contre ? J'en vois huit. Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

- D'approuver la demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022 – Travaux d'accessibilité et de sécurisation des groupes scolaires Maurice de Seynes et Paul Doumer.

23.2022-041 – Communication du rapport de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées – Année 2021

M. BATTAIL : Le point suivant, c'est Alain MIRZA qui va nous en parler. Donc, c'est la communication du rapport de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2021, un sujet qui a déjà été présenté en commission également.

M. Alain MIRZA, Conseiller municipal délégué : Oui, merci, Monsieur le Maire. La communication d'un rapport de la commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour l'année 2021. Dans les villes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant des personnes en situation de handicap, des associations ou organismes représentant des personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que représentants d'autres usagers de la ville.

A Dammarie-lès-Lys, la commission est composée de onze membres : sept élus, dont deux de l'opposition ; quatre représentants d'organismes extérieurs, comité de parrainage des anciens, association des paralysés de France, Union des commerçants de Dammarie Village et de la fondation Poidatz.

La commission se réunira une fois par trimestre : en mars, juin, septembre et novembre. Les réunions pourront se tenir dans un des bâtiments ayant fait l'objet des travaux d'accessibilité ou dans lequel un programme de travaux est prévu.

Cette commission a pour mission :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité des cadres bâtis existants, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser le recensement de l'offre de logement accessible aux personnes en situation de handicap ;
- de tenir, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programme Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap situées sur le territoire communal ;
- de faire des propositions de nature à améliorer la mise à accessibilité de l'existence ;
- d'établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de ce présent rapport. Merci.

M. BATTAIL : Merci, Alain. Evidemment, le rapport est annexé, et on en prend acte. On enregistre la remarque de Mme HALUSKA qui était adaptée à ce point. On l'a entendue. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Déjà, je tenais à souligner la modification de ce rapport. Lors du précédent Conseil, j'avais voulu y mettre des conseils. Même si je ne les ai pas émis, j'ai vu que vous avez pris en compte cette remarque parce que le rapport a évolué. Le rapport qu'on nous avait présenté lors du précédent Conseil était un copié-collé du rapport de l'année 2020 sur certaines slides.

Ensuite, je tiens à signaler que la commission doit faire un état des lieux des aménagements du patrimoine bâti, donc je ne comprends pas pourquoi on parle du pôle santé, sauf à remplir des slides, parce que ce n'est pas un ancien bâtiment du patrimoine. C'est une création, donc c'est normal qu'il soit aux normes ERP. Cette commission doit modifier l'accessibilité, doit travailler pour l'accessibilité du patrimoine déjà bâti.

Ensuite, sur la slide des logements, dans l'ancien rapport, il avait été noté que les services n'avaient pas pu avoir les chiffres auprès des bailleurs sociaux. Là, le tableau est complètement faux, même les additions ne sont pas bonnes. J'ai pris

mon téléphone et j'ai appelé un des bailleurs sociaux. En trois jours, il m'a envoyé un mail pour me donner le contingent. Donc, je me demande pourquoi ça n'a pas été fait et pourquoi on nous présente un rapport avec des chiffres comme ça ? Je vous remercie.

M. BATTAIL : Je ne vois qu'une seule explication, c'est que les services sont des incapables. En tout cas, c'est ce que vous suggérez, mais en dehors de ça, si un chiffre est inexact, évidemment, il sera rectifié. Je crois qu'il y a une nouvelle réunion de la commission en juin, donc on actualisera ce tableau et on va tenir compte de cette remarque bienveillante. Merci.

M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, je voulais me féliciter que cette commission ait pu enfin se tenir, en regrettant malgré tout qu'il y ait trois représentants d'associations sur quatre, qui se soient fait excuser pour cette première occurrence. Je pense que c'était un peu lié à l'urgence. J'aimerais quand même signaler que si la commission ressemble désormais à l'intitulé dans les différents textes, c'est tout récent. Donc les pannes d'informatique et les oublis de convocation ont du bon, ça a permis à l'ancienne commission resserrée de s'élargir plus largement. Sinon, je suis très heureux de participer enfin à une commission accessibilité qui va se réunir quatre fois par an et qui va accueillir des avis de l'extérieur.

J'avais une petite suggestion pour alimenter un peu les travaux de cette commission. C'était de la rendre visible sur le site de la mairie, en particulier, de rendre possible, pas forcément la saisie de la commission, mais au moins d'installer une boîte aux lettres qui permettent aux gens qui ont des remarques à faire sur l'accessibilité des différents lieux publics à Dammarie-lès-Lys de les faire en frappant à la bonne porte.

M. BATTAIL : Je peux vous assurer qu'on reçoit des demandes. Elles ne sont pas à destination de la commission d'accessibilité. Mais maintenant on ne manquera pas de les transmettre à la commission.

Oui, Alain..

M. MIRZA : M. SEGERER, pour rebondir sur vos propos, quant à la présence des associations, on a toujours connu ça malheureusement. Chaque fois, on les appelle pour leur dire : « Venez », ils ont souvent des contretemps et malheureusement... On a la prochaine réunion, en juin, dans un lieu qui reste à définir, on va faire le même process, les appeler car effectivement, sans eux, c'est un peu vide.

M. BATTAIL : M. BENOIST.

M. BENOIST : Parmi cette commission, on a vu tout à l'heure qu'il y avait trois associations liées au handicap, je n'ai pas cru voir leurs noms associés à cette commission. Non ? Si ? Si, elles sont associées. D'accord, OK.

Et puis je ne doute pas que les normes soient respectées, mais malgré tout, quand je vois l'entrée du pôle santé rue Curie, y accéder avec un fauteuil, avec la porte, ça me paraît compliqué.

Un autre point aussi sur le parking paysager du Commandant Kieffer, il y a une place de stationnement pour personnes à handicap. Mais c'est quand même compliqué de sortir avec un fauteuil et d'être tout de suite sécurisé sur un trottoir à proximité. Ils sont obligés de traverser l'accès de l'entrée du parking.

Voilà, c'était des petites réflexions sur ces différents sujets.

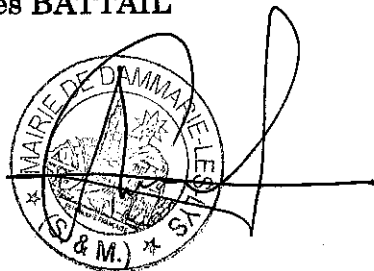
M. BATTAIL : Pour ce qui concerne le bâtiment, ça a d'ailleurs été rappelé par un de nos collègues, il est forcément aux normes puisqu'il est tout neuf. En revanche, il peut y avoir des usages qui font qu'on peut éventuellement améliorer les choses. C'est pour ça aussi qu'il faut que des gens se réunissent de temps en temps pour pouvoir en parler. Vous avez raison de dire que ce n'est pas parce que c'est neuf qu'il y a forcément la vérité absolue. Ça a été validé comme tel, après, il y a l'usage que l'on en fait. Effectivement, on regardera aussi ces questions dont on a d'ailleurs déjà été saisi, mais il y a des problèmes techniques à résoudre à cet endroit-là.

Mes chers collègues, je vous remercie. Je remercie chaleureusement les services pour le travail qu'ils ont fourni pour préparer tous ces documents parce que c'est un travail considérable, puis vous remercier de votre patience. On essayera d'avoir un ordre du jour un peu plus léger, mais au fond, on essaye de se faire aussi gros que l'Agglo, puisque celle-ci termine parfois à 2h du matin.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATTAIL



Le Secrétaire de Séance

Sylvain JONNET

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Sylvain JONNET', written over a horizontal line.